

CONDITIONS
GÉNÉRALES
DE VENTE
2022

RADIO

SOMMAIRE

MARQUES ET CONTENUS	.03.
OFFRE PUBLICITAIRE	.11.
CONDITIONS TARIFAIRES	.26.
REMISES COMMERCIALES	.33.
CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE	.36.
ÉLÉMENTS DE DIFFUSION	.44.
DÉFINITIONS	.47.
ANNEXES	.49.
AVENANTS	.56.



01 MARQUES ET CONTENUS

PUISSANCE ET DIVERSITÉ DE L'OFFRE

Depuis plus de 30 ans, le groupe M6 s'est installé, au travers de programmes forts et originaux, dans la vie et le quotidien des Français.

C'est avec cette même proximité et ce savoir-faire que M6 Publicité accompagne ses clients dans leurs enjeux de communication.

Grâce à une large palette de solutions sur mesure, la régie permet à ses clients de toucher plus de 32 millions de Français chaque jour, sur les médias télévision, radio, et digital du groupe M6.

TV

**M6, W9, 6TER, GULLI,
PARIS PREMIÈRE, TÉVA,
SÉRIECLUB, CANAL J, TIJI,
M6 MUSIC, MCM, RFM TV**

Les 13 chaînes TV du Groupe rassemblent chaque jour près de 26 millions d'individus. Cette couverture permet de proposer aux annonceurs des écrans puissants, diffusés dans un environnement de haute qualité afin de maximiser l'efficacité de leurs campagnes.

RADIO

RTL, RTL2, FUN RADIO

Les espaces publicitaires des 3 stations de radio du groupe M6, écoutées quotidiennement par 10 millions d'auditeurs, permettent aux annonceurs de bénéficier de la réactivité, de la puissance et de l'impact drive-to-store du média radio.

DIGITAL

6PLAY, PURE PLAYERS, INFLUENCE

Notre offre digitale est composée de marques médias issues des antennes du Groupe, de sites pure players ainsi que d'une offre d'influence.

Ces actifs enregistrent des performances exceptionnelles : record d'audience historique en avril 2020 pour les pure players, avec 30,2 millions de visiteurs uniques, record d'inscriptions pour un service de télévision en ligne, avec plus de 31,2 millions de logués sur 6play.

L'influence est également un levier de développement important avec M6 Unlimited Influence, mais aussi l'agence Ctzar, pionnière du secteur avec sa plateforme technologique exclusive Ctzar.io, son réseau international de plus d'un million d'influenceurs.

ÉVÉNEMENTIEL

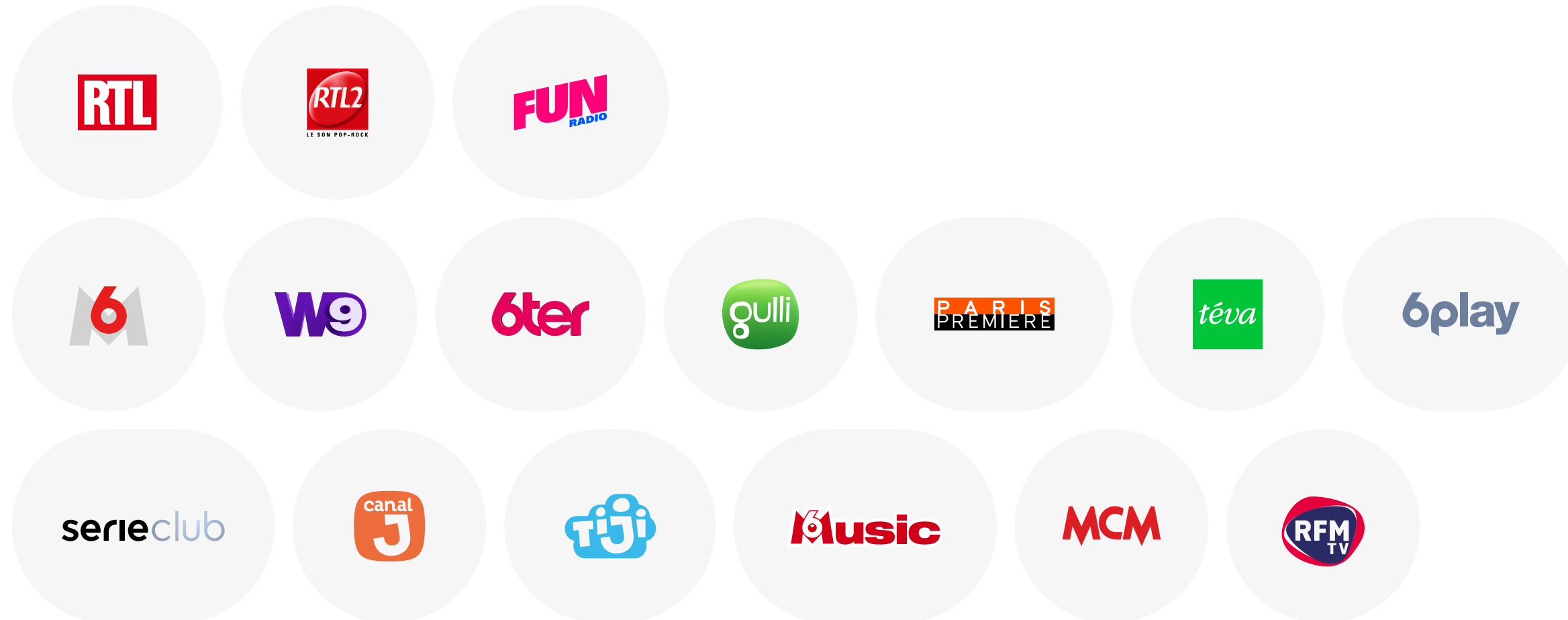
WBA

Agence événementielle à l'expertise reconnue, WBA – Wild Buzz Agency – est leader et pionnier des lieux de vie éphémères dédiés aux marques et aux institutions. WBA imagine et orchestre pour les marques des expériences physiques théâtralisées afin de créer l'émotion, la disruption et engager une connexion directe avec les consommateurs.

01 • MARQUES ET CONTENUS

UN ÉVENTAIL DE MARQUES COMPLÉMENTAIRES ET RÉFÉRENTES

MÉDIAS



PURE PLAYERS

01 • MARQUES ET CONTENUS

M6 PUBLICITÉ , UNE OFFRE RADIO LEADER



10 MILLIONS

AUDITEURS CHAQUE JOUR*

PART D'AUDIENCE COMMERCIALE **28,2%**

* Source : Médiamétrie EAR national, septembre-octobre 2021, lundi-vendredi 5h-24h, 13+ AC et PDAC (périmètre 16 stations commerciales).

01 • MARQUES ET CONTENUS

RTL, RTL2, FUN RADIO : 3 STATIONS COMPLÉMENTAIRES



REVIVRE ENSEMBLE

1^{re} radio privée de France

5,9M auditeurs chaque jour

Sur cette saison 2021/2022, RTL souhaite plus que jamais rassembler ses auditeurs autour de valeurs positives et leur offrir des programmes valorisant l'idée du "Revivre ensemble".

RTL met ainsi au cœur de ses programmes l'information, l'humour, les histoires, les débats... pour accompagner au quotidien ses auditeurs et leur offrir un espace d'écoute et d'échange où toutes les idées et les opinions sont considérées et discutées.

Cette saison, nous retrouvons Yves Calvi, Julien Courbet, Laurent Ruquier... Mais aussi de nouvelles personnalités: Lorant Deutsch pour le portrait d'une figure historique, l'immobilier avec Stéphane Plaza, le bien-être avec Marine Lorphelin, la science avec Mac Lesggy...



LE SON POP-ROCK

1^{re} musicale adulte 25-49 ans et CSPI+

2,4M auditeurs chaque jour

Au programme sur RTL2, chaque jour des émissions exclusives, des découvertes musicales et des performances live.

Les programmes et événements phares reviennent avec *Le double espresso*, *Le drive RTL2* ainsi que des concerts et événements exclusifs.

Pour cette nouvelle année, RTL2 continue de s'entourer d'experts musicaux avec Carole Vega qui présente *La Story Pop Rock Collection* le samedi ainsi que Waxx qui réalise des entretiens et des interprétations exclusives avec ses invités.



ENJOY THE MUSIC

2^e morning sur les 25-49 ans*

2,1M auditeurs chaque jour

FUN RADIO innove: une nouvelle identité graphique et sonore, de nouvelles émissions, de nouveaux talents... et toujours du sourire et de la bonne humeur tout au long de la journée!

Cartman, figure emblématique de la radio, fait son grand retour, *What's fun* présenté par Camille Cerf et Mila Rocchia arrive le samedi et dimanche ainsi que *La story des Marseillais* une fois par mois avec Greg et Paga.

Ces nouvelles incarnations viennent compléter l'équipe et les programmes phares qui font le succès de la station: *Bruno sur FUN RADIO* qui revient pour une 11^e saison, *Le Vacher Time* et *Le Studio FUN RADIO*.

01 • MARQUES ET CONTENUS

RTL, RTL2, FUN RADIO : UNE PROGRAMMATION GÉNÉRATRICE D'ENGAGEMENT

ÉTUDE

RÉSONANCE RADIO

L'observatoire Résonance mesure l'attachement des Français aux programmes du groupe M6 et s'attache à comprendre comment une émission engage les téléspectateurs et les auditeurs en entrant en résonance avec leur quotidien, leur mode de vie et leur consommation.

L'enquête met également en évidence comment l'engagement à un programme et le profil de consommation des auditeurs impactent l'efficacité publicitaire des marques.

79%
des auditeurs sont influencés par le programme dans leurs choix de consommation de produits et services

CA PEUT VOUS ARRIVER

Étude Résonance M6 Publicité - Ifop 2020

47%
des auditeurs de Bruno sur Fun Radio ont l'intention d'acheter un bien immobilier à court ou moyen terme (ind. 174)

BRUNO SUR FUN RADIO

Étude Résonance M6 Publicité - Ifop 2020

+19%
Les annonceurs présents autour de l'émission Les grosses têtes bénéficient d'un apport de mémorisation de 19% lorsqu'ils communiquent avec positivité et humour

LES GROSSES TÊTES

Étude Résonance M6 Publicité - Ifop 2020

01 • MARQUES ET CONTENUS

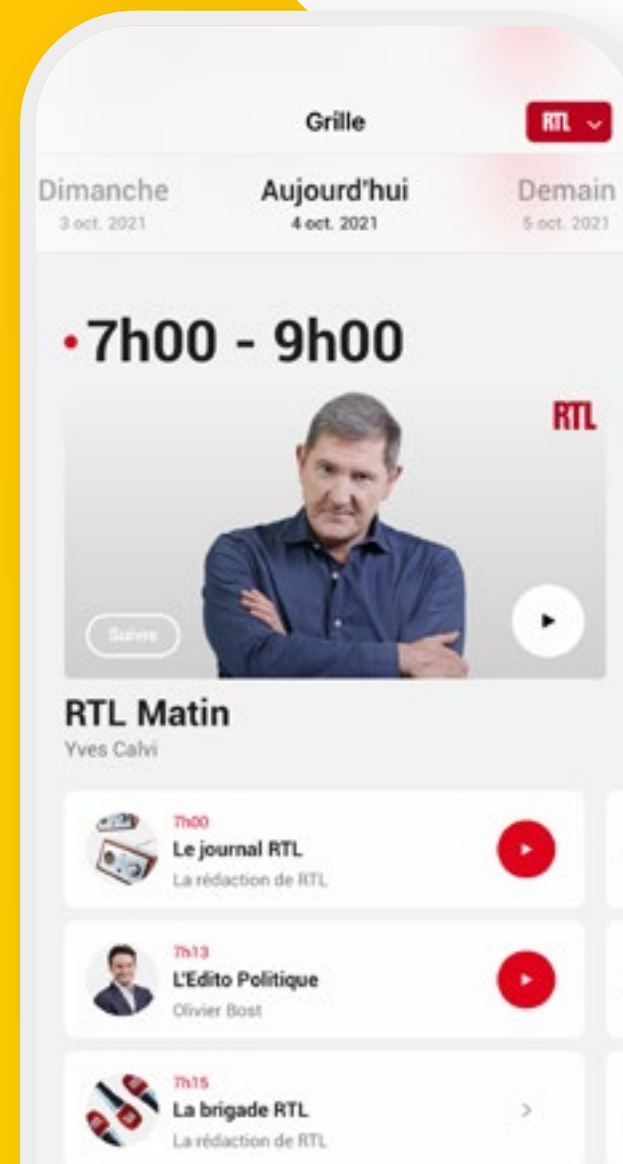
UNE OFFRE AUDIO DIGITALE PUISSANTE



60M
CONTACTS
PAR MOIS
EN AUDIO
DIGITAL

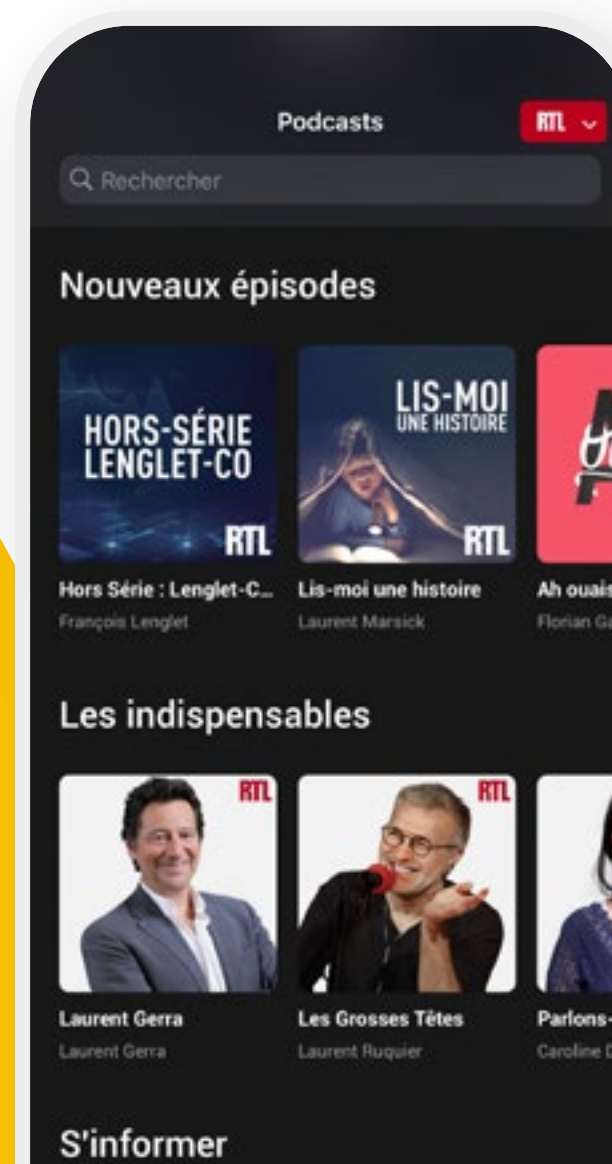
LIVE

39 MILLIONS
DE STREAMS



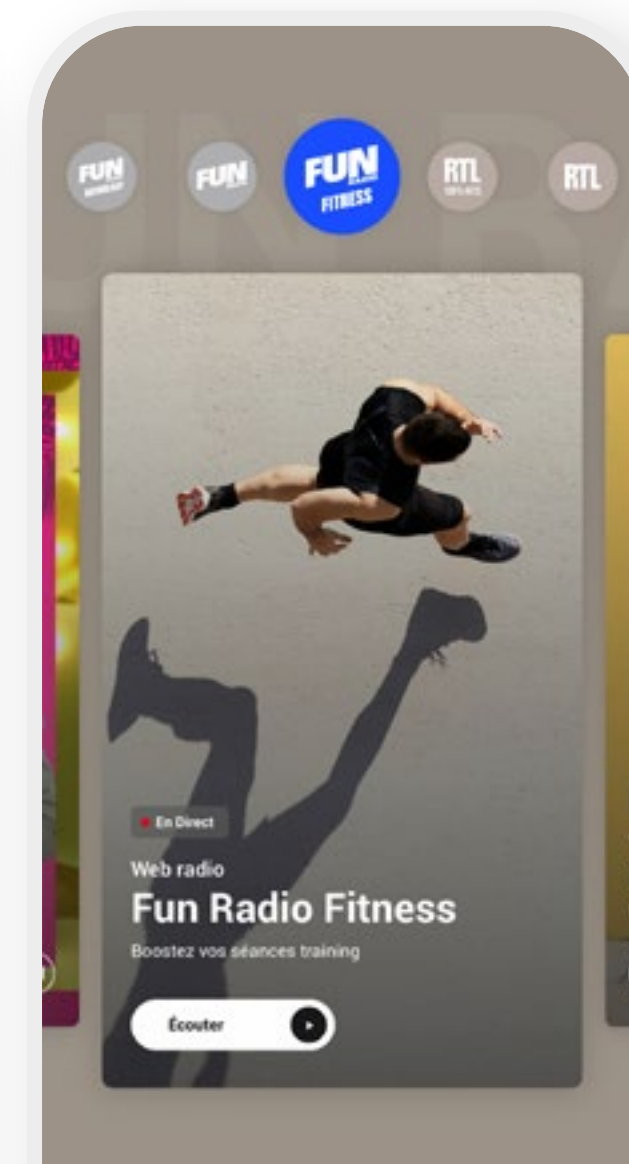
ON DEMAND

23 MILLIONS
DE SESSIONS



WEB RADIOS

1,3 MILLION
DE STREAMS / MOIS

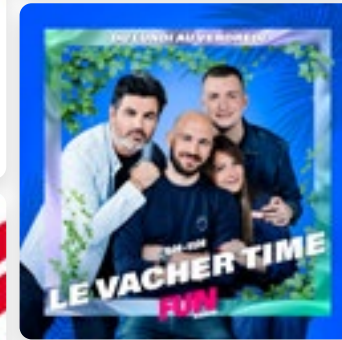
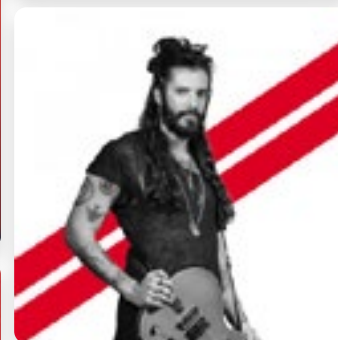


01 • MARQUES ET CONTENUS

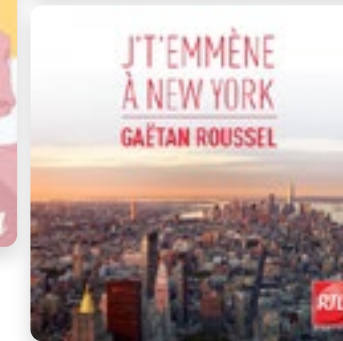
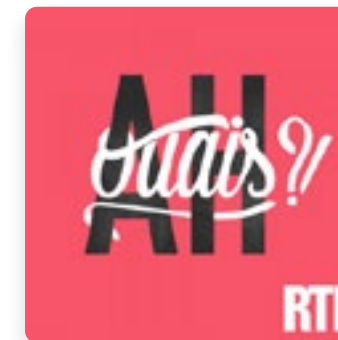
ÉMISSIONS PHARES ET CONTENUS EXCLUSIFS DIGITAUX



REPLAY



PODCASTS ORIGINAUX





02 OFFRE PUBLICITAIRE

02 • OFFRE PUBLICITAIRE RADIO

NOS SOLUTIONS POUR ÉMERGER



CGV RADIO 2022 12



PUISSANCE INSTANTANÉE
FORMAT TOP CHRONO



CONTEXTUALISATION
FORMAT TREMLIN



MÉMORISATION
FORMAT TREMLIN ÉCHO



VALORISATION DE VOTRE ENFGAGEMENT
FORMATS GREEN



PÉDAGOGIE
FORMAT LONG



PUISSANCE INSTANTANÉE

TOP CHRONO

L'ÉCRAN LE PLUS PUISSANT DE LA RADIO,
RIEN QUE POUR VOUS

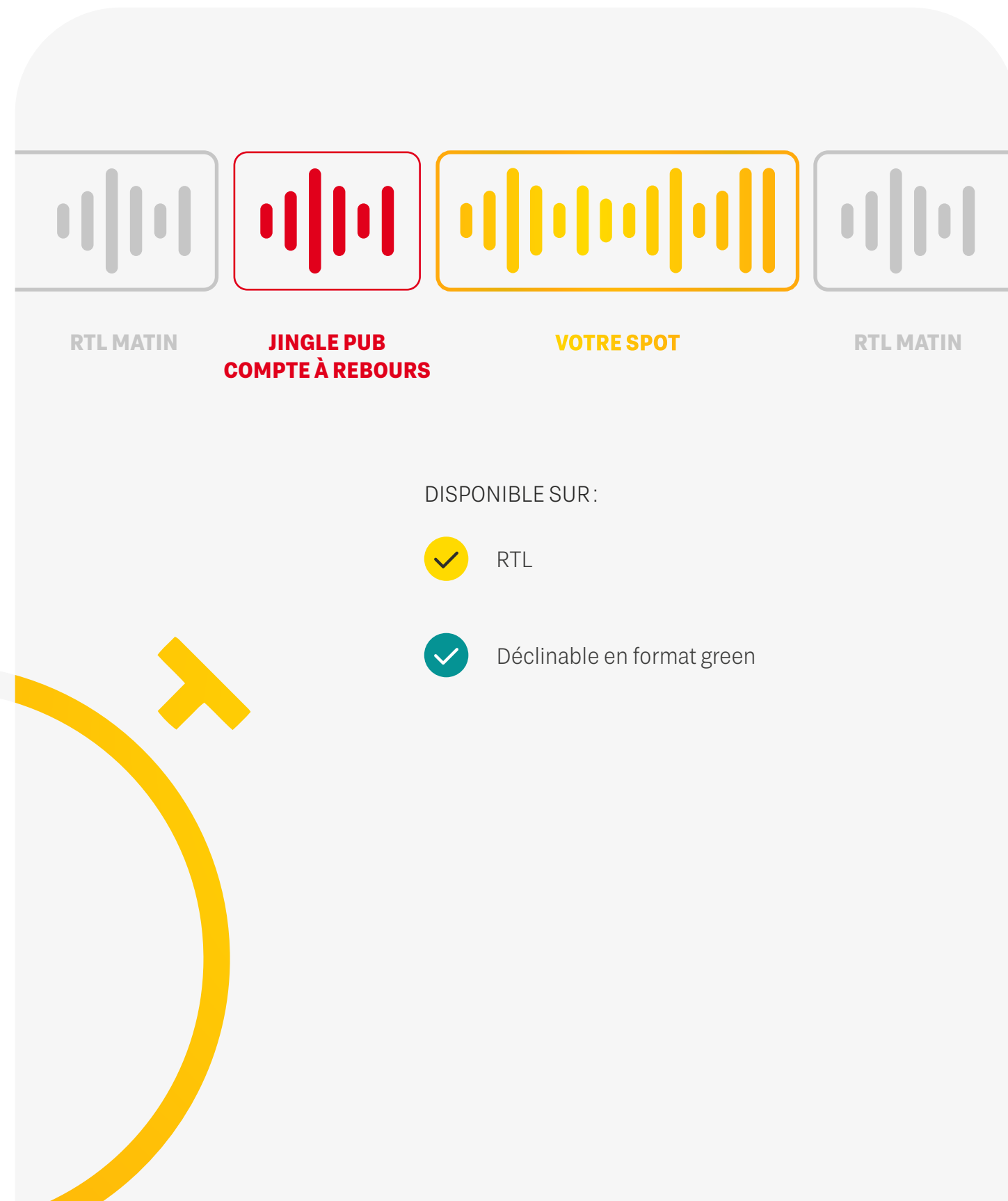
L'écran Top Chrono est un écran publicitaire diffusé en prime time préempté par 1 annonceur unique. Il est précédé d'un jingle publicitaire dit "compte-à-rebours" annonçant le retour du programme dans moins de 30 secondes.

ÉMERGENCE

- Écran court exclusif (1 annonceur, max 30 sec)
- Parfaite intégration dans le contexte éditorial
- Jingle compte à rebours pour capter l'attention et retenir l'auditeur

PUISSANCE

- Le quart d'heure le plus puissant de la radio
- 1,7 million d'auditeurs entre 8h et 8h15



DISPONIBLE SUR :



RTL



Déclinable en format green

CONTEXTUALISATION

TREMPLIN

DONNEZ DE L'ÉLAN À VOTRE SPOT EN 1^{RE} POSITION DES ÉCRANS PUBLICITAIRES

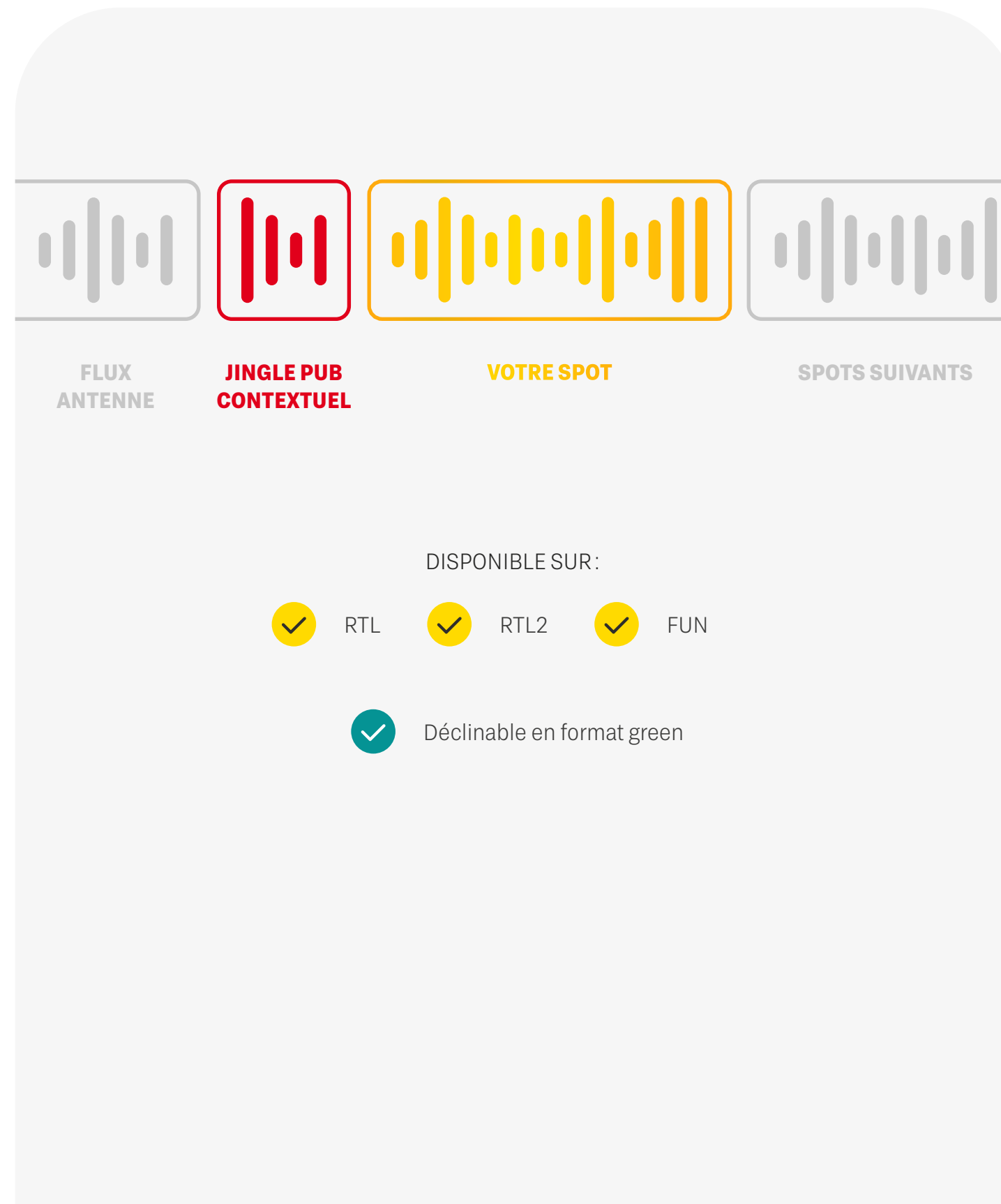
MÉCANIQUE

Spot en 1^{re} position précédé d'un jingle contextualisé selon un temps fort calendaire :

- Rentrée
- Black Friday
- Noël
- Saint-Valentin
- Fête des mères
- Fête des pères
- Été

BÉNÉFICES

- +6 points de mémorisation spontanée vs 1^{re} position
- x4 de mémorisation spontanée vs milieu d'écran



MÉMORISATION

TREMPLIN ÉCHO

ÉMERGENCE, RÉPÉTITION

CONCEPT

M6 Publicité permet aux annonceurs d'interpeler les auditeurs avec un jingle contextualisé et une diffusion du spot en 1^{re} position.

- Le message publicitaire est ensuite réactivé au sein du même écran grâce au format Écho qui permet de booster l'attention.
- +55% de souvenir spontané vs 1^{re} position classique*

MÉCANIQUE ÉCHO

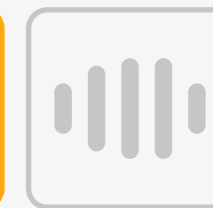
1. Un auditeur appelle le standard téléphonique de la station
2. Il pose une question au sujet du spot qu'il vient d'entendre
3. Le standard lui répond et répète l'information clef du message



**JINGLE
CONTEXTUALISÉ**



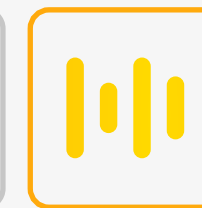
**VOTRE SPOT
EN 1^{RE} POSITION**



**SPOT
SUIVANT 1**



**SPOT
SUIVANT 2**



**FORMAT
ÉCHO**

10-15 sec

DISPONIBLE SUR :



RTL



RTL2



FUN



Déclinable en format green

PÉDAGOGIE

LE FORMAT LONG

PRENDRE LE TEMPS D'EXPLIQUER

Le format long est un message publicitaire supérieur à 40 secondes. Il peut être diffusé en 1^{re} position, Tremplin, Hors écran, Écran...

BÉNÉFICES

- Parfaitement adapté aux communications insitutionnelles, RSE
- Permet de développer un discours pédagogique sans contrainte de temps
- Offre la possibilité d'utiliser des témoigniaux clients pour renforcer la crédibilité de votre message

Sous réserve de validation de l'Antenne.

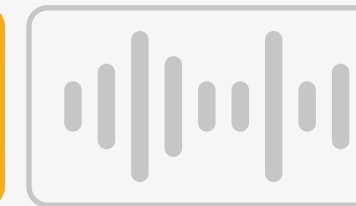
EXEMPLE D'INTÉGRATION EN ÉCRIN (RTL UNIQUEMENT)



JINGLE
PUB



VOTRE SPOT



FLUX
ANTENNE

EXEMPLE D'INTÉGRATION HORS ÉCRAN



JINGLE
PUB



VOTRE SPOT



VIRGULE
SONORE



AUTRES
SPOTS

FORMAT DISPONIBLE SUR:



RTL



RTL2



FUN

UN LARGE CHOIX DE CIBLAGE

TOUCHEZ VOS CONSOMMATEURS SELON LEUR ÂGE, CSP, LIEU DE VIE, COMPORTEMENT D'ACHAT



SOCIO-DÉMO

- Genre
- Âge
- CSP
- Revenus
- Critères croisés



GÉOLOCALISATION

- Région
- Département
- Code postal



COMPORTEMENT

- Loisirs
- Centres d'intérêt
- Voyage et vacances
- Immobilier
- Placement bancaire



ACHETEURS

- Grande distribution
- Automobile
- Nouvelles technologies
- Jeux vidéos
- Biens culturels

M6 PUBLICITÉ LOCAL

UNE ÉQUIPE COMMERCIALE DÉDIÉE EN RÉGIONS AFIN DE RÉPONDRE À TOUTES VOS PROBLÉMATIQUES, DU CIBLAGE LOCAL AU CIBLAGE NATIONAL.

RADIO ET AUDIO DIGITAL



TV SEGMENTÉE



DIGITAL GÉOLOCALISÉ

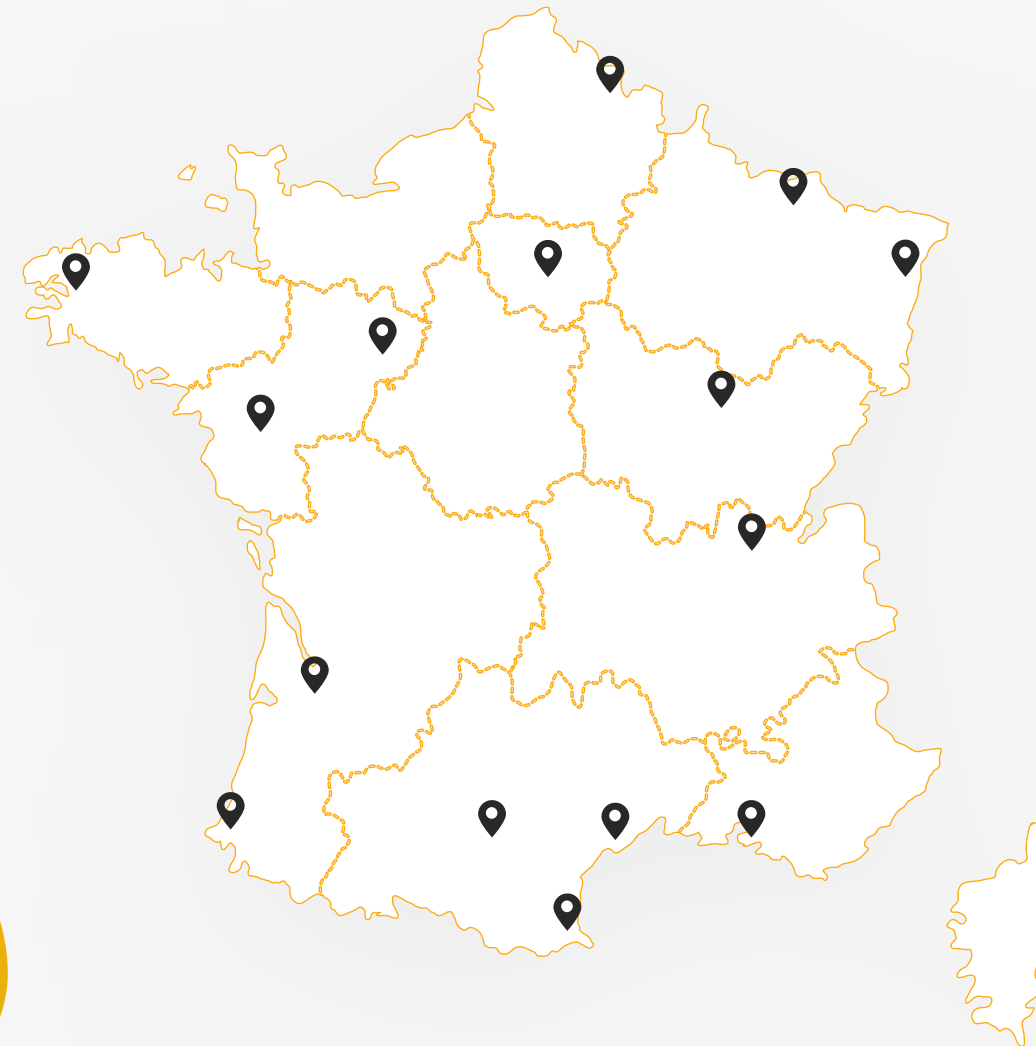


Pour plus d'informations, contactez

Yvan Coffignal

yvan.coffignal@m6.fr

06 70 79 21 01



SERVICE

EASY BRIEF

VOUS NOUS BRIEFEZ, NOUS PLANIFIONS

Pour réserver vos campagnes en coût GRP net garanti, M6 Publicité met à votre disposition une matrice de brief.

Elle sera disponible dès la fin 2021 sur le site de **M6 Publicité** puis sur **My6**.

Nous travaillons également avec les prestataires du marché pour son intégration dans les outils de médiaplanning.

Dans cette matrice pourront notamment être saisis :

- La période de communication,
- Le budget net à investir
- La/les station(s) souhaitée(s),
- La cible de population visée,
- Le format du spot publicitaire,
- Les jours de communication souhaités,
- Le poids de tranches horaires souhaité...

Sur cette base, M6 Publicité construira le mediaplanning de la vague.



CIBLAGE

SMART AUDIO

LA DATA AU CŒUR DE L'OFFRE AUDIO DIGITAL M6

CONCEPT

Profitez d'une nouvelle offre de ciblage pour répondre à l'ensemble de vos objectifs de campagne en audio : maximisez vos retombées sur cibles, touchez une audience avec de fortes affinités, géolocalisez vos prises de parole.

BÉNÉFICES

- Variétés de ciblage
 - socio-démo
 - composition du foyer
 - niveaux de revenus
 - géolocalisation
 - géotypes
 - affinitaires
 - DCO (météo)
- Qualité de données : ciblage 1st party via la DMP 360° du groupe M6 (complété via de la 3rd party sur les supports externes)
- Inventaires puissants : tous les formats et supports



BRAND CONTENT

PODCASTS FACTORY

UN NOUVEAU TERRITOIRE DE COMMUNICATION

CONCEPT

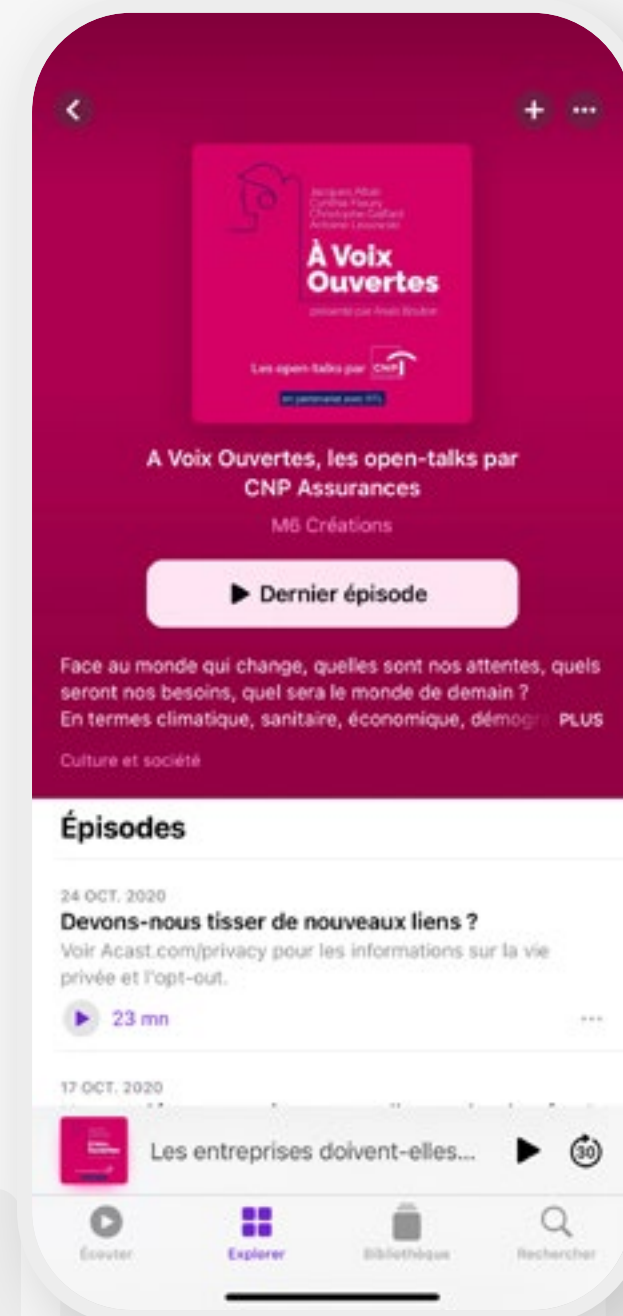
Exprimez-vous sur le sujet et le format de votre de votre choix en collaboration avec les équipes radio du groupe M6 et M6 Unlimited. Définissez vos objectifs pour concevoir un concept à la hauteur de votre ambition.

BÉNÉFICES

- Savoir-faire éditorial et technique
- Storytelling audio sur-mesure
- Puissance du groupe M6

DISPONIBILITÉ

- Contenu : 1 teaser + un nombre d'épisodes à déterminer
- Diffusion sur les plateformes de téléchargements les plus populaires
- Médiatisation : radio, podcasts replay et réseaux sociaux



02 • OFFRE PUBLICITAIRE CROSS AUDIO



CGV RADIO 2022 22

3 CONTEXTES AFFINITAIRES POUR SUIVRE VOS AUDIENCES SUR L'ENSEMBLE DES POINTS DE CONTACTS AUDIO

PACK NEWS



37 MILLIONS DE CONTACTS

RADIO

- Tranches info
- 6 spots par jour
- Base 20 secondes

AUDIO DIGITAL

- Player live RTL tranches info
- Podcast pack RTL News

1 SEMAINE DE CAMPAGNE*

BUDGET: 60K€

PACK GROSSES TÊTES EXTENDED



24 MILLIONS DE CONTACTS

RADIO

- 15h30-18h
- 4 spots par jour
- Base 20 secondes

AUDIO DIGITAL

- Podcast Grosses têtes
- Webradio 100% Grosses têtes

1 SEMAINE DE CAMPAGNE*

BUDGET: 40K€

PACK ENTERTAINMENT



12 MILLIONS DE CONTACTS

RADIO

- 9 spots par jour
- Base 20 secondes

AUDIO DIGITAL

- Player live FUN RADIO
- Webradios FUN RADIO
- Podcasts FUN RADIO

1 SEMAINE DE CAMPAGNE*

BUDGET: 35K€

M6 UNLIMITED : L'AGENCE CRÉATIVE DÉDIÉE À L'ÉMERGENCE DE VOS MARQUES

Partenaire des agences et des annonceurs, M6 Unlimited imagine des solutions originales, puissantes et engageantes sur tous les médias, jusqu'à l'expérience terrain.

Riche d'un large catalogue de licences d'émissions phares et de personnalités influentes, M6 Unlimited repousse sans cesse les limites de son terrain de jeu afin d'offrir au public des dispositifs aussi engageants que divertissants !

Films publicitaires et institutionnels, formats médias événementiels, programmes courts, podcasts, social content, conventions d'entreprise... M6 Unlimited est le partenaire privilégié des marques qui souhaitent émerger.

M6 Unlimited : un peu, beaucoup, passionnément...
vers l'infini !



laboratoire sonore

UNE EXPERTISE AUDIO AU SERVICE DES MARQUES
DEPUIS PLUS DE 20 ANS

MARKETING

- Décryptage des principaux leviers prédictifs d'efficacité
- Analyse sonore des spots et benchmark sonore du secteur
- Standards d'efficacité et bonnes pratiques sonores



SCIENTIFIQUE

- Algorithme "SoundBox"
- Mesure de la saillance auditive (attention sonore)
- Analyse des spot via l'algorithme propriétaire et recommandations sonores



STEP BY M6 : LA SOLUTION ADAPTÉE POUR UNE 1^{RE} COMMUNICATION

Développez votre marque et recrutez de nouveaux clients avec le programme clef en main STEP BY M6

Pour plus d'informations, contactez

Noémi Carpentier

noemi.carpentier@m6.fr

06 30 63 20 51



PUISSANCE

BOOSTEZ VOTRE BAND PERFORMANCE !

- Écosystème plurimédia unique : TV, radio et digital
- 9 Français sur 10 touchés chaque mois
- Marques leader : M6 (2^e chaîne nationale*), RTL (1^{re} radio privée de France**), 6play (31 millions d'inscrits)***

PROXIMITÉ

POUR VOUS ACCOMPAGNER AVANT, PENDANT ET APRÈS VOTRE CAMPAGNE

- Interlocuteur privilégié
- Experts dédiés à chaque étape : marketing, juridique, création, planning...
- Engagement de résultats et suivi médiaplanning de votre campagne sur **My6**

EXPERTISE

POUR OPTIMISER VOTRE EFFICACITÉ PUBLICITAIRE

- Analyse média des annonceurs de votre secteur d'activité
- Offre complète de solutions marketing (shopper marketing, B2B, social selling...)
- Expertise spécifique : drive-to-web
- Création publicitaire sur-mesure et clé en main avec notre studio M6 Unlimited

*Médiamétrie / Médiamat/ Saison 2019-2020 sur les principales cibles commerciales

**Médiamétrie 126 000 Janvier-Mars 20, LàV 5h24, leadership QHM et PDAC base 16

stations commerciales ***6play - DMP M6



03

**CONDITIONS
TARIFAIRES**



L'ensemble des tarifs bruts M6 Publicité Radio et leurs modalités d'application décrites ci-dessous sont accessibles sur le site de **M6 Publicité**.

Nos tarifs sont hors taxes et la TVA sera comptée en sus et, tout nouvel impôt ou taxe sera à la charge de nos clients. Nos tarifs sont révisables à tout moment pendant l'année.

1. TARIF BRUT

Le tarif brut correspond au coût unitaire d'une insertion publicitaire au sein d'un écran publicitaire de l'un des supports commercialisés par M6 Publicité Radio en 2022.

Ce tarif est variable en fonction du support et de la demi-heure de démarrage de l'écran publicitaire dans lequel se situe l'insertion.

Il est exprimé sur la base d'un format de 30 secondes et est pondéré par l'indice format (cf. chapitre "Indices de Format").

Le tarif pris en compte (et l'audience) lors de la diffusion d'un message est le tarif (et l'audience) en vigueur au moment de la diffusion et correspondant à la demi-heure de démarrage de l'écran publicitaire. En cas de litige, l'horodatage de l'antenne concernée fera foi.

Les frais de mise à l'antenne (FMA) sont facturés sur la base du nombre de messages diffusés sur l'ensemble des supports M6 Publicité Radio, à hauteur de 32 euros nets HT par message. Les frais de mise à l'antenne ne sont soumis à aucun des dégressifs commerciaux.

Les conditions commerciales applicables aux tarifs brut sont celles inscrites aux CGV M6 Publicité Radio 2022.

2. FIRST MUSIC

First Music est un tarif unique permettant d'acheter simultanément FUN RADIO national et RTL2 national. Ce tarif doit faire l'objet d'une validation au moment de la réservation avec la direction commerciale M6 Publicité et est accessible sous réserve de disponibilités planning.

Il correspond à un abattement tarifaire de -10% en moyenne comparé à la somme unitaire cumulée des 2 stations. Cet abattement tarifaire est révisable à chaque vague d'audience nationale publiée par Médiamétrie.

Le tarif pris en compte (et audience) lors de la diffusion d'un message est le tarif (et l'audience) correspondant à la demi-heure de démarrage de l'écran publicitaire sur chaque station. En cas de litige, l'horodatage de chaque antenne concernée fera foi. Le tarif First Music ne bénéficie pas de conditions d'emplacements hormis les majorations prévues dans le cadre des annonces multiples.

Modalités de réservation: les plannings First Music devront être optionnés au minimum 6 semaines avant la date du premier jour de diffusion de la campagne. Tous les plannings optionnés en deçà de ces 6 semaines seront budgétés sur la base des tarifs unitaires de chacune des stations et facturés aux conditions de vente propres à chacune d'elles.

First Music n'est pas accessible aux achats en coût GRP net garanti.

Les frais de mise à l'antenne seront facturés 32 euros nets HT par message diffusé et par station. Ils ne sont soumis à aucun des dégressifs commerciaux.

Les conditions commerciales applicables au tarif First Music sont celles inscrites aux CGV M6 Publicité Radio 2022.

3. ÉCRINS

Un écran est une insertion exclusive pour un seul annonceur au sein des programmes de RTL.

Les tarifs Écrins sont édités sous réserve de modifications des programmes. Jusqu'au jour de la diffusion, M6 Publicité se réserve le droit de fermer une demi-heure à la commercialisation.

Les écrins doivent faire l'objet d'une demande spécifique auprès des directions commerciales.

Les écrins ne sont pas accessibles aux achats en coût GRP net garanti.

Les frais de mise à l'antenne sont facturés sur la base du nombre de messages diffusés sur RTL, à hauteur de 32 euros nets HT par message. Ils ne sont soumis à aucun des dégressifs commerciaux.

Les conditions commerciales applicables aux tarifs Écrins sont celles inscrites aux CGV M6 Publicité Radio 2022.



Les modulations tarifaires ci-dessous s'appliquent sur l'ensemble des tarifs publiés par M6 Publicité .

1. INDICES FORMATS

DURÉE (en secondes)	INDICE
5	50
10	60
15	80
20	90
25	95
30	100
35	125
40	150
45	170
50	190
55	210
60	240

Le format des messages livrés doit strictement respecter la durée réservée. Pour tout autre format, nous consulter.

2. INDICES DE SAISONNALITÉ

PÉRIODE	TARIF	INDICE
01/01 - 06/03	BLANC	100
07/03 - 17/04	ROUGE	130
18/04 - 08/05	ORANGE	120
09/05 - 17/07	VIOLET	135
18/07 - 21/08	BLANC	100
22/08 - 25/12	BLEU	140
26/12 - 31/12	BLANC	100

Pour chaque période, les tarifs valables sont ceux indiqués dans le document "Tarifs M6 Publicité Radio 2022" accessible sur le site de **M6 Publicité**.

M6 Publicité se réserve le droit de modifier les indices de saisonnalité en cours d'année. Dans ce cas, la période ainsi que le nouvel indice seront communiqués au plus tard 10 jours calendaires avant la date d'application de cette modification.

- Cette page a été modifiée le vendredi 20 décembre 2021 suite à la publication d'un avenant. [Découvrez les modifications apportées.](#)



3. CONDITIONS D'EMPLACEMENT

Les majorations d'emplacement s'appliquent sur le tarif brut en vigueur de la station choisie au moment de la réservation.

3.1 LE SERVICE À L'ÉCRAN

Service accessible uniquement sur RTL. Il permet le choix de l'écran parmi les écrans présents au sein d'une même unité de vente, au moment de la réservation.

Les annonceurs peuvent ainsi choisir précisément l'écran publicitaire dans lequel leur message sera diffusé, au plus près du programme souhaité.

Majoration de **10%** sur le tarif brut en vigueur.

3.2 PASS PREMIUM

Le Pass Premium permet d'être servi 100% à l'identique de sa demande de réservation et de bloquer sa programmation, même très en amont de la diffusion.

Dans le cadre du Pass Premium, une majoration de 90 euros net par spot est appliquée sur la vague.

La demande de Pass Premium doit être faite au moins 6 semaines avant diffusion et ne sera plus modifiable à moins de 4 semaines.

Les plans demandés en Pass Premium sont retournés et confirmés 72h maximum après la demande de réservation.

Sous réserve de disponibilités planning.

Demandes traitées par ordre d'arrivée au planning.

3.3 PASS J-10

Le Pass J-10 permet de recevoir sa programmation à 10 jours ouvrés avant diffusion, d'y apporter certains ajustements et de bloquer les spots qui la composent. Aucune modification ne sera apportée au plan renvoyé à l'initiative de M6 Publicité.

Dans le cadre du Pass J-10, une majoration de 30 euros net par spot est appliquée sur la vague.

3.4 EMPLACEMENT PRÉFÉRENTIEL

Le placement d'un spot au début ou à la fin d'un écran publicitaire offre à l'annonceur une visibilité supplémentaire. Elle est valorisée selon les barèmes suivants pour les positions tête d'écran (T1), 2^e position (T2), 3^e position (T3), fin d'écran (F1) :

- Prime et drive* : **+10%**
- Hors Prime et drive : **+5%**

*Prime et drive : 06h-09h29 et 16h-18h59, du lundi au vendredi



3.5 EMPLACEMENT SPÉCIFIQUE

Choix de la position dans l'écran, y compris en emplacement préférentiel

- Prime et drive* : **+15%**
- Hors Prime et drive : **+10%**

3.6 "TREMLIN"

1^{re} position avec jingle thématique.

- Toutes tranches horaires : **+20%**

3.7 HORS ÉCRAN

Service accessible sur devis.

3.8 DEUX MESSAGES D'UN MÊME PRODUIT DANS LE MÊME ÉCRAN

Majoration de **+20%** sur le message ayant le format le plus court dans le même écran.

3.9 ANNONCES MULTIPLES

Citation de 2 annonceurs ou plus dans le même message. Majoration de **+25%** sur le tarif brut en vigueur.

La majoration ne s'applique pas dans les cas suivants :

- Les campagnes du secteur de la grande distribution citant exclusivement une ou plusieurs marques de produits en promotion dans leurs magasins (sans argumentation ou présentation produit).

- Les campagnes jeux ou concours citant la ou les marques des gains offerts (sans argumentation ou présentation produit).

*Prime et drive : 06h-09h29 et 16h-18h59, du lundi au vendredi

04 • CONDITIONS TARIFAIRES

ACHAT AU COÛT GRP NET GARANTI



Un achat au coût GRP net garanti est proposé sur les stations commercialisées par M6 Publicité .

Dans ce cadre, un coût GRP net non indicé base 30'' est défini conjointement entre l'annonceur ou son mandataire et M6 Publicité :

- dans le cadre de conditions particulières de vente,
- préalablement à la première demande de programmation.

Le coût GRP net indicé au format tiendra compte des choix médiaplanning de l'annonceur. Ceux-ci se traduisent par l'application d'indices liés :

- aux formats
- à la saisonnalité

L'achat au coût GRP net garanti n'est pas ouvert dans le cadre des écrans First ou Écrans et dans le cas d'OPS ou de dispositif hors écran.

Pour les achats en coût GRP net garanti, M6 Publicité se réserve le droit de modifier la programmation jusqu'à 2 jours avant diffusion du spot et en informe dans ce cas l'annonceur ou son mandataire via l'envoi d'un nouveau bon de commande.

Dans le cadre des contrepropositions et modifications de programmation faites sur des campagnes achetées en coût GRP net garanti, M6 Publicité se réserve le droit de programmer un maximum de 20% des GRP demandés dans le brief sur une station différente de celle du brief.

Certains écrans, certaines unités de vente, certains jours ou certaines périodes peuvent être exclus du périmètre achetable en coût GRP net garanti. Ces dispositions pourront notamment être prises dans le cadre des conditions particulières de vente définies entre l'annonceur ou son mandataire et M6 Publicité.

Dans le cadre de l'achat au coût GRP net garanti, M6 Publicité met une matrice de brief à disposition des acheteurs. Ce brief détaille la stratégie médiaplanning adoptée sur la vague. Sur cette base, M6 Publicité prend en charge la programmation des spots.

Le brief pourra être envoyé de manière standardisée et sécurisée par l'annonceur ou son mandataire. Il définira notamment les caractéristiques suivantes : budget net, cible, période de communication, format, répartition par tranche horaire,...

04 • CONDITIONS TARIFAIRES

AUDIO DIGITAL



LIVE ET WEB RADIOS : PRÉ-ROLL

OFFRES	FORMATS	TARIF GRÉ À GRÉ (CPM NET)	FLOOR PROGRAMMATIQUE (CPM NET)
Puissance (RTL + RTL2 + FUN RADIO)	0-30''	12,5€	10,0€
Station (RTL ou RTL2 ou FUN RADIO)		12,5€	10,0€
Pack thématique : NEWS BUSINESS ENTERTAINMENT MUSIQUE		13,5€	11,0€
Ciblage data		+1€ pour 1 segment	

PODCASTS : PRÉ-ROLL ET MID-ROLL

OFFRES	FORMATS	TARIF GRÉ À GRÉ (CPM NET)	FLOOR PROGRAMMATIQUE (CPM NET)
Puissance (RTL + RTL2 + FUN RADIO)	0-30''	13,0€	10,0€
Pack thématique : NEWS BUSINESS ENTERTAINMENT MUSIQUE CONSEIL BIEN-ÊTRE		14,0€	11,0€
Ciblage data		+1€ pour 1 segment	



04

REMISES COMMERCIALES

05 • REMISES COMMERCIALES



L'ensemble des conditions décrites ci-dessous s'applique aux dispositifs achetés sur les stations commercialisées par M6 Publicité en 2022 sur la base des tarifs bruts, des tarifs écrans et des tarifs First Music.

Ces conditions ne s'appliquent pas aux dispositifs achetés en digital.

1. DÉGRESSIF DE VOLUME

Le dégressif de volume est déterminé par le chiffre d'affaires net avant remise mandataire généré par de l'achat en espace classique d'un annonceur, hors produits et offres commerciales, sur l'ensemble des stations commercialisées par M6 Publicité (RTL, RTL2 national, FUN RADIO national) entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2022.

Le dégressif de volume s'applique sur le chiffre d'affaires brut payant généré par l'achat en espace classique de cet annonceur, hors produits et offres commerciales, sur l'ensemble des stations commercialisées par M6 Publicité (RTL, RTL 2 national, FUN RADIO national) entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2022.

Tout engagement devra faire l'objet d'un accord écrit entre M6 Publicité et l'annonceur dès l'investissement du premier euro.

Ces dégressifs sont déduits chaque mois sur facture et s'appliquent selon les barèmes suivants :

PALIER	TAUX
Moins de 30 K€	-20%
À partir de 50 K€	-21%
À partir de 100 K€	-22%
À partir de 200 K€	-23%
À partir de 500 K€	-24%
À partir de 1 000 K€	-25%
À partir de 1 500 K€	-26%
À partir de 2 500 K€	-28%
À partir de 3 500 K€	-30%
À partir de 5 000 K€	-32%
À partir de 7 500 K€	-36%
À partir de 10 000 K€	-40%

BASE DE RÉFÉRENCE : CA net avant remise mandataire.

BASE D'APPLICATION : CA brut payant

2. REMISE AUDIO DIGITAL

Tout annonceur investissant plus de 10% du total de son budget net national en audio digital bénéficiera d'une remise supplémentaire de 5%.

Elle s'appliquera sur le chiffre d'affaires brut payant diminué du barème de dégressif volume prévu aux présentes CGV.

Tout engagement devra faire l'objet d'un accord écrit entre M6 Publicité et l'annonceur dès l'investissement du 1^{er} euro.

3. CONDITIONS D'APPLICATION DES REMISES

Les offres commerciales :

- Ne donnent pas droit au dégressif volume, et leurs CA bruts payants ne rentrent pas dans l'assiette de dégressif volume sauf explicitement précisé dans les modalités d'achat de ladite offre
- Ne se cumulent pas entre elles
- Donnent droit à la remise mandataire
- Sont applicables à condition d'être précisées au moment de la réservation d'espace. Tout changement d'offres ou de services entraînera la refonte totale du dispositif, en fonction des disponibilités en vigueur le jour du changement.

4. CONDITIONS "COLLECTIVES ET CAMPAGNES GOUVERNEMENTALES"

Les campagnes "collectives" et "gouvernementales" bénéficient d'un abattement de -45% sur le tarif brut.

Ces campagnes ne peuvent pas bénéficier d'autres conditions commerciales hormis la remise mandataire.

5. REMISE MANDATAIRE

La remise mandataire de -3% s'applique sur le chiffre d'affaires brut payant réalisé entre le 1^{er} janvier 2022 et le 31 décembre 2022 diminué des remises prévues aux présentes CGV, réalisé sur l'ensemble des stations de M6 Publicité (RTL – RTL2 national – FUN RADIO national).

Bénéficiaire de la remise pour cumul de mandats toutes les campagnes payantes, hors dédit, facturées sur M6 Publicité, achetées par l'intermédiaire de tout mandataire assurant notamment :

- Le regroupement de l'achat d'espace.
- Le regroupement de la gestion des ordres.

6. CASCADE DU TARIF BRUT AU TARIF NET NET

TARIF BRUT

- Indice format

TARIF BRUT FORMAT

- Majoration service à l'écran
- Majoration emplacement préférentiel
- Majoration emplacement spécifique
- Majoration Tremplin
- Majoration multi spots au sein d'un même écran
- Majoration annonces multiples

TARIF BRUT PAYANT MAJORÉ

- Dégressif volume

TARIF BRUT PAYANT MAJORÉ APRÈS VOLUME

- Remise audio digital

TARIF NET

- Remise mandataire

TARIF NET NET

Les montants liés aux Pass Premium et au Pass J-10 feront l'objet d'une facturation spécifique.

7. LETTRES D'ENGAGEMENT

Tout annonceur a la possibilité de bénéficier de l'application dès le premier euro investi des remises commerciales qui pourront être déduites sur facture sur la base d'un engagement écrit et préalable de l'annonceur ou de son mandataire.



05 CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE



Le double expresso RTL2 © É. Garault / Pasco & co / RTL2

1. ACCEPTATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Par la souscription d'un ordre de publicité par un annonceur ou par un mandataire agissant pour son compte, ces derniers :

- reconnaissent avoir pris connaissance des CGV énoncées ci-après, en accepter les termes et leur application,
- s'engagent à respecter les lois, règlements et usages qui régissent la publicité et la communication commerciale radio diffusée.

M6 Publicité déclare adhérer aux principes du code d'éthique et de déontologie par lequel le groupe M6 déclare respecter et faire respecter l'ensemble des dispositions légales et réglementaires françaises qui lui sont applicables en matière notamment de lutte contre la fraude, contre les manquements à la probité et contre la corruption et le trafic d'influence (en particulier la Loi n°2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte anticorruption et à la modernisation de la vie économique dite loi "Sapin II") dans le cadre de l'exécution des présentes CGV. Au sein du code d'éthique et de déontologie figurent la description du dispositif d'alerte en place dans le groupe M6, ainsi que les noms et coordonnées

du responsable de l'éthique et de la déontologie à qui les alertes peuvent être adressées.

De la même manière, l'annonceur et/ou son mandataire s'engagent à adhérer aux mêmes principes et au respect des réglementations applicables en la matière, étant précisé que l'annonceur et/ou son mandataire pourra être amené à fournir tout élément complémentaire sur simple demande de M6 Publicité (attestations, questionnaires, etc.)

2. ATTESTATION DE MANDAT

2.1. Dans l'hypothèse où l'ordre de publicité est adressé à M6 Publicité par un mandataire, l'annonceur doit impérativement faire parvenir à M6 Publicité, avant le début de la campagne publicitaire, l'attestation de mandat accréditant la société intermédiaire et précisant pour l'année en cours ou pour une période déterminée les produits et missions déterminés.

L'attestation de mandat, dont le modèle est disponible sur m6pub.fr, n'est valable que pour l'année 2022. Elle doit être adressée par mail au format pdf à l'adresse : adv@m6.fr.

Les adhérents à EDIPub et/ou les annonceurs, mandataires ayant souscrit au service Mymandat développé par EDIPub pourront faire parvenir à M6 Publicité ladite attestation de mandat via cette plateforme Mymandat.

2.2. M6 Publicité n'accepte les ordres d'achat d'espace passés par un sous-mandataire que si l'annonceur a expressément autorisé par écrit la substitution de mandat.

2.3. Dans tous les cas, l'annonceur est tenu d'exécuter les engagements contractés par son mandataire (ou par son sous-mandataire) dans le cadre du pouvoir qui lui a été donné.

2.4. L'ordre de publicité est personnel à l'annonceur. Il ne peut être cédé, même partiellement, sauf accord préalable de M6 Publicité. En particulier lorsque l'annonceur change de mandataire, l'espace ayant fait l'objet d'une réservation par le précédent mandataire ne peut être transféré à un autre annonceur.

2.5 En cas de modification ou de résiliation du mandat, l'annonceur doit en informer aussitôt M6 Publicité par lettre

recommandée avec accusé de réception et demeure tenu des engagements pris antérieurement à ladite notification par son mandataire.

2.6 Tout document contractuel pourra dans le cadre d'achat d'espace être signé par voie électronique avec l'annonceur et/ou son mandataire. À ce titre, les annonceurs et leurs mandataires reconnaissent et acceptent l'effet juridique et la recevabilité du procédé de signature électronique et conviennent de procéder à la signature des documents contractuels par voie électronique via le prestataire agréé de M6 Publicité "DocuSign" *.

* DocuSign est placé sous la supervision de l'Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information (ANSSI) et est un Prestataire de Services de Confiance (PSCE). DocuSign est certifié par la réglementation eIDAS 2014/910 et listé en tant que tel dans la liste des PSCE, disponible sur le site de l'ANSSI. En partenariat avec DocuSign, CDC Arkhinéo assure le stockage à valeur probante des documents signés pour chaque partie signataire. Les contrats sont automatiquement archivés dans ce coffre électronique garantissant ainsi la conservation et l'intégrité des documents durant 10 ans renouvelable.

3. EXCLUSIVITÉ DE LA RÉGIE

M6 Publicité, régie exclusive de chaque éditeur, est donc seule habilitée dans le cadre de sa mission à prospecter la clientèle et à commercialiser l'espace publicitaire des stations.

4. MODALITÉS DE RÉSERVATION

M6 Publicité enregistre les demandes de réservation et se réserve le droit d'apporter des contrepropositions en fonction des disponibilités du planning.

La demande de réservation fait l'objet d'un bon de commande adressé par M6 Publicité à l'annonceur et/ou son mandataire au maximum 7 jours avant le démarrage de la première diffusion. Cet envoi se fait via EDI ou, le cas échéant, par tout autre moyen.

Ce bon de commande doit être renvoyé signé par l'annonceur ou son mandataire à M6 Publicité au plus tard 2 jours ouvrables après son envoi.

L'achat est dans tous les cas considéré comme ferme et définitif par M6 Publicité en cas d'absence de retour de l'annonceur ou de son mandataire dans ce délai.

Pour les achats en coût GRP net garanti, M6 Publicité se réserve le droit de modifier la programmation jusqu'à 2 jours avant diffusion du spot et en informe dans ce cas l'annonceur ou son mandataire via l'envoi d'un nouveau bon de commande.

Dans le cadre des contrepropositions et modifications de programmation faites sur des campagnes achetées en coût GRP net garanti, M6 Publicité se réserve le droit de programmer un maximum de 20% des GRP demandés dans le brief sur une station différente de celle du brief.

5. EXÉCUTION DES ORDRES

Si les autorisations administratives nécessaires étaient retirées aux stations, l'ordre serait annulé de plein droit, les diffusions et emplacements déjà réalisés étant cependant facturés.

M6 Publicité se réserve le droit de refuser l'exécution de tout ordre de publicité ou de l'interrompre :

- s'il lui apparaît non-conforme aux lois, règlements et usages régissant la publicité et la communication radiodiffusée ou contraires aux intérêts du groupe M6 ou de l'une de ses sociétés.
- si les circonstances ayant permis l'acceptation du texte publicitaire étaient modifiées.
- si le CSA juge a posteriori un message non-conforme et qu'il en interdit toute nouvelle diffusion et/ou qu'il demande le retrait du film publicitaire à l'antenne.

M6 Publicité , dans ce cas, n'est redevable ni de compensations, ni d'indemnités envers l'annonceur, ses mandataires ou les tiers intéressés.

M6 Publicité est en droit de demander à l'annonceur ou son mandataire tout document nécessaire à l'appréciation de la conformité des messages aux lois, règlements et usages régissant la publicité et la communication radiodiffusée. L'annonceur ou son mandataire s'engage à communiquer ces documents dans les plus brefs délais.

Les emplacements, dates et heures de diffusion ou d'emplacement de la publicité sont donnés à titre indicatif

Les stations peuvent être amenées à les modifier en fonction des exigences du programme ou à la suite de circonstances indépendantes de leur volonté.

Si cela est possible et dans les meilleurs délais, une nouvelle proposition de plan de campagne sera faite à l'annonceur ou à son mandataire dans les conditions définies dans les articles ci-dessus.

L'insertion hors date, le non-respect des horaires ou d'emplacement ne sauraient engager la responsabilité de la station, ou de la régie.

Le défaut de diffusion ou d'emplacement d'un ou plusieurs messages ne donnera droit à aucune indemnité, ne dispensera pas du paiement des messages diffusés ou insérés, et n'interrompra pas les accords en cours.

Les stations et la régie dégagent toutes responsabilités des conséquences d'erreurs ou d'omissions dans les émissions ou emplacements quelles qu'en soient la nature ou les origines.

6. LE SERVICE À L'ÉCRAN

Le service à l'écran ou choix de l'écran est disponible sur la station nationale RTL. Le choix de l'écran se fait parmi les écrans présents au sein d'une même unité de vente, au moment de la réservation. Le tarif appliqué à l'écran choisi est le tarif brut de la ½ heure dans laquelle se situe l'écran. Le tarif pris en compte lors de la diffusion d'un message est le tarif en vigueur au moment de la diffusion. Le service à l'écran est accessible à l'ensemble des annonceurs, à l'exception des opérations spéciales, du sponsoring, du barter et des échanges. L'ensemble des conditions commerciales (dégressifs et primes) figurant dans les présentes CGV s'applique aux dispositifs achetés sur la base du service à l'écran. Le chiffre d'affaires brut payant généré sur RTL dans le cadre de ce service rentre dans l'assiette de dégressif volume M6 Publicité Radio 2022.

La réservation à l'écran sera prioritaire sur la réservation à l'unité de vente, dans la limite des disponibilités planning :

- Toute campagne classique réservée à l'écran sera optionnée à l'écran par M6 Publicité en fonction des disponibilités planning.
- Toute campagne classique réservée en unités de vente pourra être optionnée par M6 Publicité au sein d'écrans présents dans les unités de vente souhaitées. Dans ce cas, M6 Publicité se réservera le droit de modifier l'écran attribué en respectant les unités de vente demandées, jusqu'à 2 jours ouvrables avant le démarrage de la campagne.

Pour les dates d'option et les délais d'annulation applicables au service à l'écran, se référer au chapitre "Dates d'option et délais d'annulation".

7. PRESTATIONS SPÉCIALES – OPÉRATIONS SPÉCIALES (OPS)

Les emplacements de rigueur, les lectures en direct, la répétition dans le même quart d'heure, les annonces multiples, les publicités multi-annonceurs et les demandes d'exclusivité de secteur d'activité, de marchés ou de produits, les emplacements éventuellement disponibles dans la semaine précédant la date de remise des éléments techniques (opportunités) font l'objet de conditions particulières précisées dans les tarifs de chaque support ou de chaque offre commerciale ou communiquées à chaque demande. Quel que soit le support, les emplacements de rigueur ne seront appliqués et facturés que si la mise à l'antenne le permet.

- Cette page a été modifiée le vendredi 20 décembre 2021 suite à la publication d'un avenant. [Découvrez les modifications apportées.](#)



Les opérations spéciales (OPS) font l'objet de devis spécifiques disponibles sur demande.

8. CONDITIONS D'ANNULATION

HORS CAS DE FORCE MAJEURE

8.1. Toute modification ou annulation d'ordre, même partielle, devra être formulée par courrier ou par e-mail dans ces délais. Toute demande de modification apportée à un plan peut entraîner la refonte complète de celui-ci. Les demandes de modification ne prennent effet qu'après accusé de réception par la régie.

Toute modification fait l'objet d'une nouvelle proposition de plan de campagne ou confirmation de commande dans les conditions définies dans les présentes CGV.

Pour toute modification ou annulation parvenue à 5 jours ouvrés de la date de démarrage prévue, un dédit correspondant à 50% du montant net du ou des messages publicitaires annulés sera dû par l'annonceur ou son mandataire.

Pour toute modification ou annulation parvenue à 3 jours ouvrés de la date de démarrage prévue, un dédit correspondant à 100% du ou des messages publicitaires annulés sera dû par l'annonceur ou son mandataire.

8.2. Pour les opérations spéciales, le sponsoring, le partenariat, et pour les dispositifs achetés sur l'offre numérique, toute modification ou annulation devra être formulée par courrier, fax ou courriel au plus tard 35 jours ouvrables avant la date de démarrage de la campagne.

Pour toute modification ou annulation intervenant entre 35 et 15 jours ouvrables avant le premier jour de démarrage de la campagne, un dédit correspondant à 50% du montant net de

la confirmation de commande sera dû par l'annonceur ou son mandataire.

Pour toute modification ou annulation intervenant à moins de 15 jours ouvrables du premier jour de démarrage de la campagne, un dédit correspondant à 100% du montant net de la confirmation de commande sera dû par l'annonceur ou son mandataire.

Dans le cadre de la mise en place du projet Radioscan, M6 Publicité se réserve le droit, sur l'agglomération d'Angers, de modifier un dispositif à des fins de tests et d'études.

CAS DE FORCE MAJEURE

8.3. Si l'annulation résulte d'un cas de force majeure (i), l'annonceur ou son mandataire doit notifier l'événement

à M6 Publicité par écrit au plus tard dans les 5 jours de sa survenance, en justifiant son caractère et en donnant une

estimation de sa durée. Si la force majeure est avérée, la campagne publicitaire concernée sera alors suspendue dans les 2 jours suivant la réception de la notification par M6 Publicité et jusqu'à la fin de l'événement.

Dès que cet événement aura pris fin, le montant total de la campagne annulée devra être réinvesti par l'annonceur dans un délai à définir d'un commun accord avec M6 Publicité.

(i) Force majeure désigne tout événement imprévisible, irrésistible et extérieur à l'annonceur et plus généralement tout événement remplissant les critères fixés par le Code civil et la jurisprudence des Cours françaises.

9. MESURES D'AUDIENCE

Sur une période donnée, les fichiers d'audience de référence sont ceux qui ont servi à la construction des grilles tarifaires. Une vague d'audience ne peut être utilisée avant la date d'entrée en vigueur des tarifs qui lui sont associés.

Les campagnes publicitaires programmées ne pourront en aucun cas faire l'objet de demandes de compensations calculées à partir de résultats d'audience publiés après programmation des spots.

Le calendrier et les vagues de référence, sous réserve de modifications en cours d'année, sont les suivants :



PÉRIODE	VAGUE DE RÉFÉRENCE	PUBLICATION DES AUDIENCES	PUBLICATION DES TARIFS	APPLICATION DES TARIFS
1 ^{er} janvier - 30 janvier 2022	Septembre - octobre 2021	Jeudi 18 novembre 2021	Mardi 30 novembre 2021	Samedi 1 ^{er} janvier 2022
31 janvier - 8 mai 2022	Novembre - décembre 2021	Jeudi 13 janvier 2022	Vendredi 21 janvier 2022	Lundi 31 janvier 2022
9 mai - 21 août 2022	Janvier - mars 2022	Jeudi 21 avril 2022	Vendredi 29 avril 2022	Lundi 9 mai 2022
22 août - 31 décembre 2022	Avril - juin 2022	Jeudi 21 juillet 2022	Vendredi 29 juillet 2022	Lundi 22 août 2022

10. FACTURATION

10.1. M6 Publicité se conforme pour la facturation aux instructions données par l'annonceur ou sur l'attestation de mandat dans le cadre de l'intervention d'une société tierce habilitée. En tout état de cause, la facture est adressée à l'annonceur conformément à la loi n°93-122 du 29 janvier 1993. Par ailleurs, la facture fait état de la date de diffusion des messages publicitaires.

10.2. Les prix sont indiqués hors taxes: les impôts et taxes afférents à l'ordre de publicité au moment de la diffusion sont à la charge de l'annonceur.

10.3. La facturation des messages publicitaires ainsi que des frais de mise à l'antenne associés à ces messages est établie hebdomadairement.

11. PAIEMENT

11.1. Le paiement des factures émises par M6 Publicité s'entend exclusivement en numéraire (hormis pour les échanges). L'annonceur est dans tous les cas responsable du paiement des ordres et des intérêts de retard. Le paiement effectué au mandataire ne libère pas l'annonceur vis-à-vis de M6 Publicité.

Aux fins de réception des paiements, M6 Publicité indique ses coordonnées bancaires sur ses factures. Au cas où une demande de modification du RIB de M6 Publicité parviendrait à l'annonceur, ce dernier devra s'assurer que cette demande émane réellement de M6 Publicité en envoyant un courrier électronique à validation.coordonnees.bancaires@m6.fr afin de confirmer cette demande. Seule une confirmation en provenance de cette adresse email devra être prise en compte par l'annonceur.

11.2. Les campagnes publicitaires diffusées sont payables au plus tard à 30 jours date de facture le 10 du mois suivant. À défaut, les pénalités et sanctions prévues ci-après s'appliqueront de plein droit. M6 Publicité se réserve le droit de demander, avant toute diffusion, le règlement d'avance ou une caution bancaire ou toute autre garantie dans notamment les cas suivants :

- pour tout annonceur n'apportant pas de garanties satisfaisantes à M6 Publicité sur sa solvabilité,
- pour tout annonceur avec qui M6 Publicité a été précédemment confronté à des retards et/ou défauts de paiement des sommes dues par lui dans le cadre de ses achats d'espaces publicitaires effectués auprès de M6 Publicité .

L'annonceur pour lequel M6 Publicité aura formulé de telles demandes devra fournir lesdites garanties et/ou le règlement d'avance au plus tard 10 jours ouvrés avant la première diffusion. M6 Publicité n'accorde pas d'escompte de règlement.

11.3. Pour tout règlement effectué au-delà du délai de 30 jours date de facture le 10 du mois, M6 Publicité facturera de plein droit sans mise en demeure préalable :

- des intérêts de retard calculés à raison d'un taux de 10 % (ou, s'il est supérieur, d'un taux égal à 3 fois le taux d'intérêt légal). Ce taux s'applique sur le montant total de l'encours excédant le délai de 30 jours date de facture le 10 du mois.
- une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant égal à 40 euros. Si les frais de recouvrement engagés par M6 Publicité sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, M6 Publicité demandera, sur justification, une indemnisation complémentaire à l'annonceur concerné.

11.4. En cas de non-respect des modalités de paiement des factures émises par M6 Publicité à l'annonceur, M6 Publicité se réserve le droit de refuser à l'annonceur le bénéfice de tout ou partie de ses conditions commerciales et de suspendre l'attribution de toutes les remises accordées sur facture et de celles éventuellement dues en fin d'exercice, de résilier les ordres en cours, sans préavis ni indemnités ; l'annonceur devra régler les montants dus au titre des messages diffusés jusqu'à la date effective de résiliation des ordres en cours et sur la base des factures émises par M6 Publicité .

11.5. Dans l'hypothèse où M6 Publicité serait amenée à émettre un avoir qui sera imputé :

- sur la facture concernée par ledit avoir ou
- si ladite facture a d'ores et déjà été réglée, sur la facture la plus ancienne de l'annonceur.

Cet avoir pourra être adressé au mandataire dans l'hypothèse où l'annonceur a chargé celui-ci par attestation de mandat d'encaisser ledit avoir. Dans ce cas, le paiement effectué dans ce cadre au mandataire libère M6 Publicité vis à vis de l'annonceur.

12. CONFIDENTIALITÉ

L'annonceur et son mandataire ainsi que l'éditeur et M6 Publicité s'engagent à observer et respecter toute confidentialité sur toutes les informations écrites ou orales échangées ainsi que sur les dispositions figurant dans tous les documents contractuels.



13. PROTECTION DES DONNÉE PERSONNELLES DES PERSONNES PHYSIQUES

Toutes les informations qui peuvent être fournies par toutes les personnes physiques travaillant pour l'annonceur et/ou son mandataire dans le cadre de leurs échanges avec M6 Publicité font l'objet de traitements par M6 Publicité, qui sont nécessaires dans le cadre de ses activités commerciales, notamment ses actions de prospection commerciale et de ventes d'espaces (espaces classiques ou espace parrainage).

Pour savoir quelles données sont collectées et pourquoi et comment elles sont utilisées et connaître vos droits, nous vous invitons à prendre connaissance de la politique de protection des données personnelles relative à la collecte et au traitement des données à caractère personnel concernant les partenaires commerciaux et visiteurs du groupe M6.

Ces informations qui pourront contenir des données personnelles seront utilisées par M6 Publicité (i) à des fins de prospection commerciale afin que M6 Publicité puisse proposer à l'annonceur et/ou son mandataire des offres et invitations en lien avec ses activités ainsi que des informations pertinentes concernant ses offres commerciales, ses supports média et le marché publicitaire en général et (ii) afin de rendre les services demandés par l'annonceur ou le mandataire dans le cadre des achats d'espaces publicitaires ou d'opérations spéciales.

Dans le cadre de l'ensemble des dispositions légales, réglementaires, interprofessionnelles et/ou déontologiques applicables relatives à la protection des données des utilisateurs, au traitement de données de communications électroniques et à l'utilisation de technologies de traçage telles que les cookies et à la prospection directe, notamment le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du

Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, entré en vigueur le 25 mai 2018 (le "RGDP") et la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée par Loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles (ensemble désignées dans les présentes CGV "les Règles Applicables Relatives à la Protection des Données"), les personnes physiques concernées bénéficient d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition pour motif légitime, de suppression et de portabilité de leurs données personnelles ainsi qu'un droit de limitation du traitement réalisé sur leurs données personnelles.

Elles disposent également du droit de définir des directives relatives au sort de leurs données personnelles après leur décès.

L'exercice de l'ensemble de ces droits doit être effectué par l'envoi d'un email à l'adresse suivante : dpo@m6.fr.

14. COMPÉTENCE

Toute contestation ou litige pouvant résulter de l'interprétation ou de l'application de l'ordre de publicité et des CGV exprimées ci-dessus, est de la compétence des tribunaux de Paris, même en cas de connexité, appel en garantie ou pluralité de défenseurs.

Les CGV prennent effet à partir du 1^{er} janvier 2022. M6 Publicité et l'éditeur se réservent le droit de modifier tout ou partie de ces CGV en cours d'année, en particulier en fonction de la législation.

Ces modifications seront publiées sur le site de **M6 Publicité**.



06

ÉLÉMENTS DE DIFFUSION



1. ÉLÉMENTS À FOURNIR

- **Fichiers audio WAV ou MP3 (256 kbit min).**
Niveau sonore : -9db.
- **Textes**
- **Plan de roulement détaillé par station**
- **Références musicales: titre, auteur-compositeur, éditeur**

Ces éléments devront obligatoirement être adressés par le site copiestation.com

En cas d'urgence, adresser un e-mail à l'adresse :
diffusionpubradio@m6.fr (pas d'envoi par fichier .zip).

M6 Publicité se réserve la possibilité de refuser tout message de mauvaise qualité ou qu'elle jugerait impropre à la diffusion.

2. DÉLAI DE REMISE DES ÉLÉMENTS

Minimum 3 jours ouvrés avant la 1^{re} diffusion.

3. INSTRUCTIONS DE DIFFUSION

Les instructions de diffusion (références des sons, plans de roulements, textes, ...) devront être envoyés via la plateforme sécurisée et commune à l'ensemble des régies publicitaires radio : copiestation.com.

Les textes des sons à diffuser doivent correspondre exactement aux messages enregistrés. Si un doute subsiste sur la conformité juridique des messages, il est recommandé de consulter l'ARPP avant finalisation.

Le plan de roulement (l'ordre de passage et les détails de planification des sons) doit être envoyé en même temps que les textes et les références musicales (toute musique utilisée doit être déclarée), et cela, pour toutes les stations concernées par la réservation d'espace.

La précision des références musicales est obligatoire pour permettre à M6 Publicité de remplir son rôle de déclaration auprès de la SACEM.

La durée des sons reçus doit correspondre au format réservé au Planning.

Tout message dépassant de plus de 1" le temps réservé au planning verra – sauf accord préalable – son format modifié à la réservation par palier de 5".

Au-delà de l'envoi des instructions, toute question doit être adressée à diffusionpubradio@m6.fr.

4. RESPONSABILITÉ

Les diffusions sont faites sous la responsabilité de l'annonceur ou de son mandataire et doivent être en règle avec les lois existant en France, dans le pays d'émission des stations et avec les recommandations de l'ARPP. Les stations et la régie sont déchargées de toute responsabilité à ce sujet. Tout préjudice subi par les stations ou la régie, en la matière, fera l'objet de poursuites en dommages et intérêts.



5. RÈGLES D'INSERTION

Les éléments techniques doivent être envoyés directement à la régie qui se charge des insertions à l'antenne, conformément à la législation en vigueur et aux conditions générales des supports.

La remise des textes ou des enregistrements doit être effectuée dans des délais et avec des normes spécifiques à chaque support et indiqués dans les tarifs ou documents techniques des supports.

Dans le cas de non-respect de ces délais et de ces normes, la régie et les stations déclinent toute responsabilité quant à l'exécution totale ou partielle de l'ordre ou quant au retard de démarrage des campagnes, les espaces prévus initialement restant toutefois facturés selon les termes et conditions de la confirmation de commande.

Au cas où, pour des raisons techniques, juridiques, de contexte programme, d'horaire de diffusion, etc., le message publicitaire se révèle impropre à la diffusion et que l'annonceur ne peut pas fournir de nouveaux éléments dans les délais requis, le prix reste dû intégralement par l'annonceur comme si la diffusion avait eu lieu.

M6 Publicité se réserve le droit de refuser l'exécution de tout ordre de publicité ou de l'interrompre :

- s'il lui apparaît non-conforme aux lois, règlements et usages régissant la publicité et la communication audiovisuelle ou contraires aux intérêts du groupe M6 ou de l'une de ses sociétés.
- si le CSA juge a posteriori un message non-conforme et qu'il en interdit toute nouvelle diffusion et/ou qu'il demande le retrait du film publicitaire à l'antenne.

M6 Publicité, dans ce cas, n'est redevable ni de compensations, ni d'indemnités envers l'annonceur, ses mandataires ou les tiers intéressés.

M6 Publicité est en droit de demander à l'annonceur ou son mandataire tout document nécessaire à l'appréciation de la conformité des messages aux lois, règlements et usages régissant la publicité et la communication audiovisuelle.

L'annonceur ou son mandataire s'engage à communiquer ces documents dans les plus brefs délais.

6. UTILISATION DES ÉLÉMENTS TECHNIQUES

La commande ou l'ordre de publicité donne aux supports et à la régie, relativement aux messages qui en font l'objet, le droit de reproduire, de présenter, de faire écouter, d'archiver et de réaliser la pige desdits messages en vue de leur communication pour une information professionnelle ou autre, selon tous procédés et usages en la matière, quels que soient les supports ou les procédés techniques.

Cette autorisation est accordée à titre non-exclusif, pour la durée légale des droits de propriété intellectuelle sur lesdits messages.

Afin de garantir la meilleure qualité possible de diffusion, M6 Publicité pourra demander en cours de campagne et si nécessaire de nouveaux éléments techniques.

Passé un délai d'un an après la date de la dernière diffusion d'une campagne, les supports de diffusion pourront être détruits à l'initiative de M6 Publicité.

07 DÉFINITIONS

CAMPAGNE RADIO

Diffusion simultanée d'une communication commerciale avec une création identique sur M6 Publicité Radio (RTL et/ou RTL2 national et/ou FUN RADIO national), avec interruption maximum de 7 jours.

ANNONCEUR

Au sens des présentes conditions générales de vente (CGV), sont réputées constituer un seul et même annonceur toutes les sociétés d'un même groupe qui achètent de l'espace publicitaire en radio. Sont considérées par M6 Publicité comme sociétés d'un même groupe toutes les sociétés dont plus de la moitié du capital social et des droits de vote est détenue au 1^{er} janvier 2022, directement ou indirectement par une même personne physique ou morale de droit privé et qui constituent avec elle une entité économique cohérente.

Lorsqu'un annonceur intervient, au regard de la loi du 29 janvier 1993 en qualité de mandataire d'un autre annonceur sans révéler cette qualité à M6 Publicité, l'annonceur donneur d'ordre est solidairement tenu avec l'annonceur bénéficiaire de l'achat d'espace publicitaire du paiement des ordres.

MANDATAIRE

Au sens des présentes CGV, est réputée être mandataire toute société intermédiaire à qui l'annonceur a confié des missions définies par contrat de mandat écrit et relatif à l'achat d'espaces publicitaires sur les stations en régie chez M6 Publicité. Le mandat - pour une mission donnée - est impérativement unique.

MARQUE

On entend par marque "une ligne distincte de produits offerte sur un marché par un annonceur".

PÉRIMÈTRE M6 PUBLICITÉ RADIO

C'est l'ensemble des stations commercialisées par M6 Publicité : RTL, RTL2 national et FUN RADIO national.

UNITÉ DE VENTE

Une unité de vente correspond à une tranche horaire de programme d'une ½ heure disposant d'un tarif brut qui lui est propre sur l'ensemble des supports nationaux commercialisés par M6 Publicité (RTL, RTL2 national et FUN RADIO national).

CHIFFRE D'AFFAIRES BRUT PAYANT

Le chiffre d'affaires brut payant est égal au CA tarif brut majoré ou minoré des modulations tarifaires. Ne sont pas pris en compte dans le CA brut payant classique : les opérations spéciales, le partenariat, les éventuels gracieux, les Frais de Mise à l'Antenne.

CHIFFRE D'AFFAIRES NET

Le chiffre d'affaires net correspond au chiffre d'affaires brut payant réalisé entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2022 diminué des remises prévues aux présentes CGV.

CAS DE FORCE MAJEURE (I)

Si une annulation résulte d'un cas de force majeure (i), l'annonceur ou son mandataire doit notifier l'événement à M6 Publicité par écrit au plus tard dans les 5 jours de sa survenance, en justifiant son caractère et une estimation de sa durée.

Si la force majeure est avérée, l'ordre de publicité concerné sera alors suspendu dans les 2 jours suivant la réception de la notification par M6 Publicité et jusqu'à la fin de l'événement.

Dès que celui-ci aura pris fin, le montant total de l'ordre de publicité annulé devra être réinvesti par l'annonceur dans un délai à définir d'un commun accord avec M6 Publicité.

(i) Force majeure désigne tout événement imprévisible, irrésistible et extérieur à l'annonceur et plus généralement tout événement remplissant les critères fixés par le Code civil et la jurisprudence des Cours françaises.



08

ANNEXES



08 • ANNEXES GRILLE DES PROGRAMMES LUNDI-VENDREDI



CGV RADIO 2022 50

5H00 : RTL PETIT MATIN

JOURNAL

05 01 : PUB

5H09 : MÉTÉO

5H11 : UNE HISTOIRE, UNE CHANSON

05 11 : PUB

5H15 : BRIGADE RTL

5H18 : À SUIVRE

5H18 : AUDITEURS

05 21 : PUB

5H23 : LES GROSSES TÊTES

5H25 : JEU DU PETIT MATIN

5H26 : DANS LE RÉTRO

5H28 : MÉTÉO

5H30 : JOURNAL

05 31 : PUB

5H39 : VOUS ÊTES COMME ÇA

5H43 : MÉTÉO

05 41 : PUB

5H45 : RTL AUTOUR DU MONDE

5H49 : AUDITEURS

5H51 : RÉSEAUX SOCIAUX

05 42 : PUB

5H53 : ON EST BIEN

5H56 : HOROSCOPE

5H58 : MÉTÉO

6H00 : JOURNAL

06 09 : ÉCRIN

06 11 : PUB

6H10 : MÉTÉO

06 21 : PUB

6H14 : BRIGADE RTL

6H16 : L'INVITÉ

06 22 : PUB

6H24 : LVT PREMIÈRE

6H27 : LES GROSSES TÊTES

6H28 : MÉTÉO

06 39 : ECRIN

6H30 : JOURNAL

06 41 : PUB

6H40 : MÉTÉO

06 42 : PUB

6H44 : LE SURF DE L'INFO

6H46 : AUDITEURS

6H48 : RÉSEAUX SOCIAUX

06 51 : PUB

6H52 : ÉCO AND YOU

6H55 : UN AIR DE CAMPAGNE

6H58 : MÉTÉO

7H00 : RTL MATIN

JOURNAL

07 09 : ÉCRIN

7H11 : L'ÉDITO DE RTL MATIN

07 11 : PUB

7H15 : CASE INFO

07 21 : PUB

07 22 : PUB

7H24 : LA PÉPITE MUSICALE

7H27 : LES GROSSES TÊTES

7H29 : MÉTÉO

7H30 : LE TOUT' INFOS

07 39 : ECRIN

07 41 : PUB

7H38 : LENGLET-CO

07 42 : PUB

7H43 : L'INVITÉ DE RTL MATIN

07 51 : PUB

7H56 : L'ŒIL DE...

8H00 : JOURNAL

08 09 : ÉCRIN

8H13 : BRIGADE RTL

08 11 : PUB

08 12 : PUB

8H17 : LE SURF DE L'INFO

08 21 : PUB

8H23 : INVITÉ

08 31 : PUB

8H34 : RTL AUTOUR DU MONDE

8H37 : LA FACE CACHÉE DE LA UNE

8H40 : VOUS ÊTES COMME ÇA

08 41 : PUB

8H46 : LAURENT GERRA

08 51 : PUB

8H56 : L'ASTUCE DU CHEF

9H00 : LAISSEZ VOUS TENTER

09 01 / 09 09 : PUB

9H12 : LES EXPRESS DE LVT

09 11 : PUB

9H21 : LES AUDIENCES ET LA TV

09 21 : PUB

9H30 : ÇA PEUT VOUS ARRIVER

09 31 : PUB

09 41 : PUB

09 51 : PUB

10H00 : JOURNAL

10 01 / 10 09 : PUB

10 11 : PUB

10 21 : PUB

10 31 : PUB

10 41 : PUB

10 51 : PUB

11H00 : JOURNAL

11 01 / 11 09 : PUB

11 11 : PUB

11 21 : PUB

11 31 : PUB

11 51 : PUB

12H00 : JOURNAL

12 01 : PUB

12 21 : PUB

12H30 : RTL MIDI

12H32 : JOURNAL

12 31 : PUB

12H44 : L'INVITÉ DE RTL MIDI

12 32 : PUB

12H53 : JOURNAL

12H56 : TEASING AUDITEURS

12H57 : MÉTÉO

12 33 : PUB

13H00 : JOURNAL

13H10 : LES AUDITEURS ONT LA PAROLE

13 11 / 13 19 : PUB

13 21 : PUB

13 22 : PUB

13 31 : PUB

13 41 : PUB

13 51 : PUB



14H00 : JOURNAL

14H02 : MÉTÉO

14 01 : PUB

14 11 : PUB

14 21 : PUB

14H30 : L'HEURE DU CRIME

14 31 : PUB

14 41 : PUB

14 51 : PUB

15H00 : JOURNAL

15 01 / 15 09 : PUB

15 11 : PUB

15 21 : PUB

15H30 : LES GROSSES TÊTES

15 31 : PUB

15 41 : PUB

15 51 : PUB

16H00 : JOURNAL

16 01 / 16 09 : PUB

16 11 : PUB

16 21 : PUB

16 31 : PUB

16 41 : PUB

16 51 : PUB

17H00 : JOURNAL

17 01 / 17 09 : PUB

17 11 : PUB

17 21 : PUB

17 31 : PUB

17 41 : PUB

17 51 : PUB

18H00 : RTL SOIR

18H00 : JOURNAL

18 01 : PUB

18 11 : PUB

18H17 : BRIGADE RTL

18H19 : L'INVITÉ DE RTL SOIR

18 21 : PUB

18H30 : RAPPEL DES TITRES / MÉTÉO

18H32 : LES DESSOUS DE L'ACTU

18H35 : LVT DERNIÈRE

18 31 : PUB

18H40 : ON DÉFAIT LE MONDE

(LUNDI-JEUDI)

18H40 : ON REFAIT NOS RÉGIONS

(VENDREDI)

18H42 : ODLM ALLUME LA LUMIÈRE

(LUNDI-JEUDI)

18H42 : ORNR LE WINNER DE LA SEMAINE

(VENDREDI)

18H44 : ORNR L'HISTOIRE POUR BRILLER

EN RÉGION (VENDREDI)

18H46 : ODLM SOUS LES RADARS

(LUNDI-JEUDI)

18 32 : PUB

18H48 : ORNR LE COMBATTANT DE LA

SEMAINE (VENDREDI)

18H49 : ODLM L'HISTOIRE POUR BRILLER 1

(LUNDI-JEUDI)

18H50 : ODLM WINNER / LOSER

(LUNDI-JEUDI)

18H50 : ORNR LA SPÉCIALITÉ DU

VENDREDI (VENDREDI)

18H55 : ORNR LA CULTURE PRÈS DE CHEZ VOUS (VENDREDI)

18H57 : ODLM L'HISTOIRE POUR BRILLER 2 (LUNDI-JEUDI)

18H58 : ODLM MARCHÉ OU RÊVE (LUNDI-JEUDI)

18H58 : ORNR L'EXPATRIÉ DU VENDREDI (VENDREDI)

18 33 : PUB

19H00 : JOURNAL

19 01 / 19 09 : PUB

19H01 : MÉTÉO (LUNDI-VENDREDI)

19 11 : PUB

19H02 : TOP HORAIRE (LUNDI-VENDREDI)

19H15 : ON REFAIT LE MONDE (LUNDI-JEUDI)

19H15 : ILS REFONT LA FRANCE (VENDREDI)

19 21 : PUB

19 31 : PUB

19 41 : PUB

19 51 : PUB

20H00-21H00 : JOUR J

(LUNDI-JEUDI)

20H00-23H00 : RTL FOOT

(VENDREDI)

20 01 : PUB

20 02 : PUB

20 03 : PUB

20 31 : PUB

20 32 : PUB

20 33 : PUB

21H00-22H00 : BONUS TRACK

(LUNDI-JEUDI)

21 01 : PUB

21 02 : PUB

21 03 : PUB

21 31 : PUB

21 32 : PUB

21 33 : PUB

22H00-00H30 : PARLONS-NOUS

(LUNDI-JEUDI)

22 01 : PUB

22 02 : PUB

22 31 : PUB

22 32 : PUB

23H00-00H00 : LA COLLECTION

RTL (VENDREDI)

23 01 / 23 09 : PUB

23 11 : PUB

23 21 : PUB

23 31 : PUB

23 41 : PUB

23 51 : PUB

5H00 : RTL PETIT MATIN WEEKEND

5H00 : JOURNAL

05 01 : PUB

05 21 : PUB

05 22 : PUB

05 31 : PUB

05 51 : PUB

05 52 : PUB

6H00 : RTL MATIN WEEK-END

06 01 : PUB

06 21 : PUB

06 22 : PUB

6H28 : LE TEMPS DE VOTRE WEEK-END

6H30 : JOURNAL

06 31 : PUB

06 51 : PUB

06 52 : PUB

7H00 : JOURNAL

07 01 : PUB

7H10 : LES COURSES

7H12 : LA GROSSE COTE

07 11 : PUB

7H18 : LE JARDIN RTL

7H21 : HOROSCOPE

7H24 : LES GROSSES TÊTES

07 21 : PUB

7H28 : LE TEMPS DE VOTRE WEEK-END

7H30 : JOURNAL

07 31 : PUB

7H40 : LES LIVRES ONT LA PAROLE

7 41 : PUB

7H48 : LAURENT GERRA

7H52 : UN BONBON SUR LA LANGUE

07 51 : PUB

7H58 : MÉTÉO

8H00 : JOURNAL

08 01 : PUB

8H13 : RDV CLIMAT

08 11 : PUB

8H20 : BALADES GOURMANDES

08 21 : PUB

8H28 : MÉTÉO

8H30 : LE TOUT'INFO

08 31 : PUB

8H39 : BIEN CHEZ SOI

08 41 : PUB

8H48 : L'INVITÉ DE RTL MATIN

08 51 : PUB

8H58 : MÉTÉO

9H00 : JOURNAL

09 01 : PUB

09 11 : PUB

9H15 : NOUS VOILÀ BIEN

09 21 : PUB

09 31 : PUB

09 41 : PUB

09 51 : PUB

10H00 : JOURNAL

10 01 / 10 09 : PUB

10 11 : PUB

10H15 : RTL VOUS RÉGALE

10 21 : PUB

10 31 : PUB

10 41 : PUB

10 51 : PUB

11H00 : JOURNAL

11 01 / 11 09 : PUB

11 11 : PUB

11 21 : PUB

11H30 : ON REFAIT LA TÉLÉ

11 31 : PUB

11 41 : PUB

11 51 : PUB

12H00 : JOURNAL

12 01 / 12 09 : PUB

12 11 : PUB

12 21 : PUB

12H30 : LE JOURNAL INATTENDU

12 41 : PUB

12 51 : PUB

12 52 : PUB

13 01 : PUB

13 11 : PUB

13 21 : PUB

13H30 : ENTREZ DANS L'HISTOIRE

13 31 : PUB

13 41 : PUB

13 51 : PUB

14H00 : JOURNAL

14 01 / 14 09 : PUB

14 11 : PUB

14 21 : PUB

14H30 : LE GRAND STUDIO RTL

14H30 : ON NE RÉPOND PLUS DE RIEN (MENSUEL)

14 41 : PUB

14 51 : PUB

15H00 : JOURNAL

15 01 / 15 09 : PUB

15 11 : PUB

15 21 : PUB

15H30 : LES GROSSES TÊTES

15 31 : PUB

15 41 : PUB

15 51 : PUB

16H00 : JOURNAL

16 01 / 16 09 : PUB

16 11 : PUB

16 21 : PUB

16 31 : PUB

16 41 : PUB

16 51 : PUB

17H00 : JOURNAL

17 01 / 17 09 : PUB

17 11 : PUB

17 21 : PUB

17 31 : PUB

17 41 : PUB

17 51 : PUB

18H00 : RTL SOIR WEEK-END

18H00 : JOURNAL

18 01 : PUB

18 21 : PUB

18 22 : PUB

18H30 : ON REFAIT LE MATCH

18 31 : PUB

18 51 : PUB

18 52 : PUB

19H00 : JOURNAL

19 01 : PUB

19 21 : PUB

19 22 : PUB

19 31 : PUB

19 51 : PUB

19 52 : PUB

20H00 : RTL FOOT

20 01 : PUB

20 21 : PUB

20 22 : PUB

20 31 : PUB

20 51 : PUB

20 52 : PUB

21 01 : PUB

21 21 : PUB

21 22 : PUB

21 31 : PUB

21 51 : PUB

21 52 : PUB

22H00 : FLASH

22 01 : PUB

22 21 : PUB

22 22 : PUB

22 31 : PUB

22 51 : PUB

22 52 : PUB

23H00 : LA COLLECTION RTL

23 01 : PUB

23 21 : PUB

23 22 : PUB

23 31 : PUB

23 51 : PUB

23 52 : PUB

5H00 : RTL PETIT MATIN

WEEKEND

5H00 : JOURNAL

05 01 : PUB

05 21 : PUB

05 22 : PUB

05 31 : PUB

05 51 : PUB

05 52 : PUB

5H48 : QUESTIONS AU SAUT DU LIT

6H00 : RTL MATIN WEEK-END

06 01 : PUB

06 21 : PUB

06 22 : PUB

6H30 : JOURNAL

06 31 : PUB

06 51 : PUB

06 52 : PUB

7H00 : JOURNAL

07 01 : PUB

7H10 : LES COURSES

7H12 : L'ILLUSTRE INCONNU

07 11 : PUB

7H21 : HOROSCOPE

7H24 : LES GROSSES TÊTES

07 21 : PUB

7H28 : LE TEMPS DE VOTRE WEEK-END

7H30 : LE TOUT'INFO

07 31 : PUB

7H40 : RTL AUTORADIO

07 41 : PUB

7H48 : LAURENT GERRA

7H52 : UN BONBON SUR LA LANGUE

07 51 : PUB

7H58 : MÉTÉO

8H00 : JOURNAL

08 01 : PUB

8H13 : C'EST NOTRE PLANÈTE

08 11 : PUB

8H20 : BALADES GOURMANDES

08 21 : PUB

8H28 : MÉTÉO

8H30 : LE TOUT' INFO

08 31 : PUB

8H37 : LE TOUT' SPORTS

08 41 : PUB

8H48 : L'INVITÉ DE RTL MATIN

08 51 : PUB

8H58 : MÉTÉO

9H00 : JOURNAL

09 01 : PUB

09 11 : PUB

9H15 : ÇA VA BEAUCOUP MIEUX, L'HEBDO

9 21 : PUB

9 31 : PUB

9 41 : PUB

9 51 : PUB

10H00 : JOURNAL

10 01 / 10 09 : PUB

10 11 : PUB

10H15 : STOP OU ENCORE

10 21 : PUB

10 31 : PUB

10 41 : PUB

10 51 : PUB

11H00 : JOURNAL

11 01 / 11 09 : PUB

11 11 : PUB

11 21 : PUB

11H30 : STOP OU ENCORE

11 31 : PUB

11 41 : PUB

11 51 : PUB

12H00 : LE GRAND JURY

12 21 : PUB

12H30 : JOURNAL

12 31 : PUB

12 51 : PUB

13H00 : L'HEURE DU CRIME

13 01 : PUB

13 11 : PUB

13 21 : PUB

13 31 : PUB

13 41 : PUB

13 51 : PUB

14H00 : BON DIMANCHE SHOW

14 01 : PUB

14 11 : PUB

14 21 : PUB

14 31 : PUB

14 41 : PUB

14 51 : PUB

15H00 : JOURNAL

15 01 / 15 09 : PUB

15 11 : PUB

15 21 : PUB

15H30 : LES GROSSES TÊTES

15 31 : PUB

15 41 : PUB

15 51 : PUB

16H00 : JOURNAL

16 01 / 16 09 : PUB

16 11 : PUB

16 21 : PUB

16 31 : PUB

16 41 : PUB

16 51 : PUB

17H00 : JOURNAL

17 01 / 17 09 : PUB

17 11 : PUB

17 21 : PUB

08 • ANNEXES GRILLE DES PROGRAMMES DIMANCHE



17 31 : PUB

17 41 : PUB

17 51 : PUB

18H00 : RTL DIMANCHE SOIR

18H00 : RTL DIMANCHE SOIR

18 01 : PUB

18 21 : PUB

18 22 : PUB

18 31 : PUB

18 51 : PUB

18 52 : PUB

19H00 : JOURNAL

19 01 : PUB

19 11 : PUB

19 21 : PUB

19H30 : ON REFAIT LE SPORT

19 31 : PUB

19 51 : PUB

19 52 : PUB

20H00 : RTL FOOT

20 01 : PUB

20 21 : PUB

20 22 : PUB

20 31 : PUB

20 51 : PUB

20 52 : PUB

21 01 : PUB

21 21 : PUB

21 22 : PUB

21 31 : PUB

21 51 : PUB

21 52 : PUB

22 01 : PUB

22 21 : PUB

22 22 : PUB

22 31 : PUB

22 51 : PUB

22 52 : PUB

23H00 : LA COLLECTION RTL

23 01 : PUB

23 21 : PUB

23 22 : PUB

23 31 : PUB

23 51 : PUB

23 52 : PUB



09

AVENANTS



AVENANT N°1 (20/12/2021)

L'article 3.3 des CGV 2022 de la radio nationale publiées le 30 novembre 2021 est modifié.

Précision : le Pass J-10 permet de recevoir sa programmation à J-10 ouvrés avant diffusion.

L'article 8.1 des CGV 2022 de la radio nationale publiées le 30 novembre 2021 est modifié.

Pour toute modification ou annulation parvenue à 5 jours ouvrés de la date de démarrage prévue, un dédit correspondant à 50% du montant net du ou des messages publicitaires annulés sera dû par l'annonceur ou son mandataire.

Pour toute modification ou annulation parvenue à 3 jours ouvrés de la date de démarrage prévue, un dédit correspondant à 100% du ou des messages publicitaires annulés sera dû par l'annonceur ou son mandataire.

Ces modifications sont également valables pour les CGV Île-de-France et Multivilles (articles 7 des 2 documents).

CONTACT

M6 Publicité
107 avenue Charles de Gaulle
92200 Neuilly-sur-Seine

m6publicite@m6.fr

+33 (0)1 41 92 38 88
m6pub.fr